

Banque Laydernier



Rapport annuel 2017



SOMMAIRE

I.	Rapport de Gestion du Directoire	Page 3
II.	Rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise	Page 20
III.	Le contrôle interne	Page 27
IV.	Soldes intermédiaires de gestion	Page 36
V.	Bilan	Page 37
VI.	Compte de résultat	Page 39
VII.	Principes comptables et méthodes d'évaluation	Page 40
VIII.	Rapport des commissaires aux comptes	Page 78
IX.	Rapport spécial des commissaires aux comptes	Page 85
X.	Résolutions de l'assemblée générale ordinaire	Page 87
XI.	Direction et administration	Page 89
XII.	Liste des agences	Page 90

I. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2017	2016	2015	2014	2013
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	24 788 832	24 788 832	24 788 832	24 788 832	24 788 832
Nombre d'actions émises	1 549 302	1 549 302	1 549 302	1 549 302	1 549 302
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	96 486	98 705	101 214	98 400	96 910
Produit net bancaire	80 112	82 732	81 340	77 226	74 995
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation ⁽⁴⁾	27 809	33 229	35 422	29 445	33 303
Impôt sur les bénéfices	6 671	9 331	7 622	6 914	7 868
Résultat après impôts, amortissements et provisions	27 846	32 669	35 422	29 825	33 143
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	9 792	11 232	11 542	10 535	25 873
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions ^{(3) (4)}	13,29	14,78	17,27	14,01	15,71
Résultat après impôts, amortissements et provisions	8,94	10,40	10,81	8,78	10,96
Dividende versé à chaque action ⁽²⁾	6,32	7,25	7,45	6,80	16,70
PERSONNEL					
Effectifs moyens	300	306	303	306	306
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	12 835	14 408	13 304	13 282	12 754
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	5 506	6 039	6 048	6 135	6 000

⁽¹⁾ Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

⁽²⁾ Au titre de l'exercice.

⁽³⁾ Sur la base du nombre d'actions émises en fin d'exercice.

⁽⁴⁾ Calcul modifié en 2017



Une croissance économique mondiale plus favorable et soutenue.

L'activité mondiale a été solide sur l'année 2017 bénéficiant à la fois d'une accélération de la croissance (taux d'intérêt bas, optimisme des investisseurs et prix du pétrole) et d'une dynamique commerciale internationale dans la plupart des grandes zones économiques.

Aux Etats-Unis, la croissance est restée élevée grâce à une hausse des dépenses de consommation et malgré les contraintes climatiques. Les incertitudes sur la politique économique ont diminué et les réductions d'impôts ont été adoptées.

La reprise se confirme dans les économies émergentes, tirée par le rebond de la demande chinoise et le retour de flux de capitaux depuis début 2017.

Les économies russe, brésilienne et indienne, portées par une inflation relativement faible et le redémarrage de la consommation et des importations, se relèvent après deux années de récession, entraînant les importations dans leur sillage.

En Europe, le niveau de croissance de l'année 2017 est le plus élevé depuis dix ans. La zone euro bénéficie, en effet, d'un léger assouplissement budgétaire et d'une hausse de l'emploi. De plus, les conditions monétaires très accommodantes soutiennent la reprise du crédit alors que le redressement du commerce international dynamise les exportations.

L'activité en France a été dynamique avec une croissance autour de +1,9% en 2017 avec l'accélération des exportations, de la consommation des ménages et le rebond de l'emploi.

La BCE, confrontée à l'appréciation récente de l'euro, a annoncé un retrait graduel de sa politique d'achats d'actifs et la fin de son programme en octobre 2018 ; les taux directeurs resteront cependant stables sur l'ensemble de l'année.

Dans un contexte de taux bas persistant, la Banque Laydernier affiche des résultats financiers en retrait malgré une activité commerciale soutenue

L'année 2017 est pour la Banque Laydernier une année de transition avec, pour la première fois une évolution négative du PNB respectant toutefois le budget. Plusieurs événements ont marqué l'année :

- En premier lieu un travail très conséquent a été réalisé afin de respecter les nouvelles règles touchant à la conformité non seulement pour les entrées en relation mais aussi pour le stock de clients.

En second lieu, la transformation de la banque a constitué un fil rouge au long de l'année. Sur le plan logistique la Banque Laydernier a poursuivi l'équipement en automates lié à des réductions du service de caisse. De même des agences ont été réorganisées afin de créer des périodes d'ouverture sur rendez vous laissant plus d'espace pour le conseil.

La Banque Laydernier a aussi fait évoluer les métiers des collaborateurs afin de répondre à une modification de l'offre bancaire.

L'environnement économique reflète une quasi stabilité de l'EONIA, de l'EURIBOR 3 mois et de L'OAT 10 ans. Par contre, le cours du CHF évolue de façon assez importante en finissant à 1,17 en décembre ce qui n'est pas un élément favorable pour l'activité de la Banque Laydernier.

Des relais de croissance encore dynamiques en 2017

La Banque Laydernier a poursuivi sa dynamique commerciale et renforcé son implantation avec une progression des fonds de commerce sur l'ensemble des marchés : Particuliers à +1,6%, Professionnels à +2,8%, Entreprise à +0,7% et Institutionnels à +6,9%.

Les encours moyens de crédits connaissent une forte croissance à +8,2% et ce sur l'ensemble des marchés ; crédits à destination des Particuliers intégrant la production de prêts immobiliers en francs suisses et crédits à destination des Professionnels et de Entreprises intégrant la production de financement en Crédit Bail.

Parallèlement, les dépôts bilanciaux ont progressé de +13,1% et la conservation de +6,6%.

La collecte assurance vie ralentit après deux exercices particulièrement dynamiques. Tout au long de l'année, elle s'est toutefois orientée plus fortement vers des placements en Unités de Compte, plus favorables en termes de rendement dans un contexte de taux bas.

La souscription de SICAV FCP a ainsi été particulièrement soutenue, en évolution de +46% par rapport à 2016.

L'activité de la Banque Privée poursuit son développement avec de très bonnes performances :

- un total de 124 foyers à fin décembre 2017 soit une progression de +16 % sur un an et une

collecte nette de 23 M€ soit une progression de +10%

- un PNB de 2.92 M€, toujours en progression marquée par rapport à 2016 (+43%).

Les Faits marquants de l'année 2017

La Banque Laydernier a franchi une nouvelle étape dans son rôle de **Banquier-Assureur** en complétant sa gamme avec l'assurance Multi-Risques Automobile. L'appropriation de ce nouveau service par nos conseillers a permis de commercialiser 788 contrats en 2017, tout en consolidant le déploiement de la Multi-Risques Habitation (1474 contrats commercialisés).

La Banque Laydernier accélère ses projets de transformation digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients

Les principales réalisations de l'année 2017 sont les suivantes :

- **le renforcement permanent de la sécurisation des opérations** réalisées par nos clients avec le déploiement de la solution VP@ss d'authentification forte auprès des clients Entreprises, Professionnels et Particuliers. L'accord obtenu en mai 2017 par les banques du groupe Crédit du Nord auprès de la CNIL pour tester l'authentification par reconnaissance vocale récompense l'investissement régulier dans les dernières technologies notamment en matière de sécurité et de lutte contre la fraude.

- **l'élargissement des services multibanques en une plateforme de services bancaires et non bancaires** : première banque de détail en France à proposer l'agrégation de comptes multibanque dès novembre 2016, le Groupe Crédit du Nord enrichit cette offre avec la Gestion de Budget. Accessible sur tous les devices et OS, elle permet à nos clients depuis septembre 2017 de gérer leur budget et de disposer d'une vision prévisionnelle de leurs comptes dans l'ensemble de leurs établissements bancaires. Parallèlement, fidèle à sa tradition de partenariats, le Groupe a conclu différents accords pour proposer des solutions personnalisées à ses clients, avec notamment Gérerseul.com, Oxatis et Payzen. Ces différents services viennent compléter l'offre Norplus proposant des réductions dans plus de 800 enseignes partenaires assorties d'offres de cash-back.

Cette plateforme de service sera progressivement enrichie début 2018 avec un coffre fort permettant

d'historiser e-factures et e-relevés ainsi que d'offres privilégiées en optimisation de dépenses, en partenariat avec différents acteurs de la fintech ou de l'économie traditionnelle.

- **le modèle Phygital** : au service de la relation client, ce modèle s'appuie sur une offre omnicanale afin de multiplier les points de contacts avec nos clients, en réponse à leurs besoins de mobilité. Equipés depuis 2015 d'une tablette riche en contenu, nos conseillers peuvent réaliser tout type de transactions bancaires, sur tablette ou par mail et disposent de solutions de web conférence.

Depuis 2017, l'aménagement des agences est repensé pour recevoir les clients dans une «agence 2.0» tandis que les services en ligne sont complétés pour faciliter le suivi des demandes en cours et des contrats signés, directement depuis les sites web et applications de la banque.

La recherche du zéro-papier se poursuit avec la dématérialisation des avis financiers.

- **l'intégration du big data et de l'intelligence artificielle** pour améliorer la connaissance des besoins de ses clients et venir en appui aux conseillers clientèle : le Groupe Crédit du Nord poursuit le déploiement de solutions utilisant l'intelligence artificielle au sein des parcours clients. Le déploiement de ces nouvelles technologies vient en support de notre animation commerciale en permettant d'adresser avec pertinence aux clients et aux conseillers des informations ciblées.

La Banque Laydernier, un employeur de premier plan

La Banque Laydernier place les collaborateurs au centre de sa stratégie et de ses engagements.

En 2017, ce sont 29 recrutements en CDI qui ont été réalisés.

Afin de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, la Banque Laydernier a recours à l'alternance. Sur ce point, la Banque dépasse largement ses obligations réglementaires dans la mesure où les collaborateurs en alternance représentent 7,6 % de l'effectif. En 2017, ce sont 18 contrats en alternance qui ont été signés en complément des 5 contrats qui avaient été signés pour 2 ans l'année précédente.



Activité commerciale

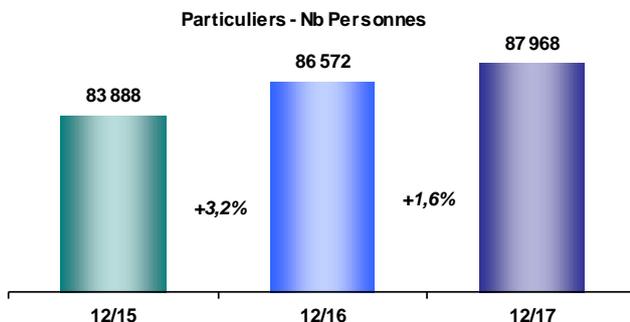
Les indicateurs présentés sont relatifs à l'activité en euros. Les encours repris comme les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période.

Poursuite du développement du fonds de commerce du Particulier (+1,6%)

La conquête de 5 592 nouveaux clients Particuliers, s'est portée vers nos segments cœurs de cible, soutenue notamment par le rachat de prêts immobiliers à la concurrence.

La Banque Laydernier bénéficie d'un effet positif de la loi Macron sur la mobilité bancaire, le solde est positif en regard de la majorité des autres groupes bancaires. Le fonds de commerce progresse ainsi de 1,6% à 87 968 clients Particuliers actifs.

Cette progression est non seulement quantitative mais aussi qualitative avec un fonds de commerce de Particuliers Premium qui a progressé plus rapidement à + 3,5%.

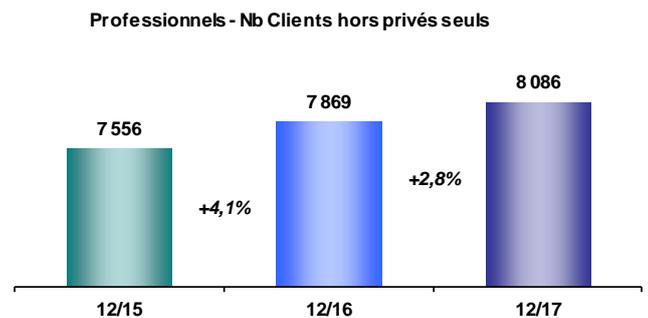


La progression du fonds de commerce a également bénéficié des efforts de conquête liés à l'extension de relations, à la recommandation et aux synergies avec les marchés du Professionnel et de l'Entreprise.

Afin d'optimiser les contacts avec nos clients cœur de cible, la Liste des Contacts Prioritaires a été enrichie en 2017 pour redéfinir les scores d'appétence et répondre toujours mieux aux besoins identifiés. Un objectif de contacts qualifiés a été mis en place assurer un RDV-conseil à un rythme au minimum annuel pour nos clients Premium.

Maintien d'une forte dynamique sur le marché du Professionnel (+2,8%)

Le développement de notre fonds de commerce Professionnels reste soutenu par la dynamique d'entrées en relation avec près de 976 nouveaux professionnels en relation commerciale. Une attention particulière est portée sur la qualité de la conquête, avec un accent mis sur les sociétés créées depuis plus de 2 ans et une conquête accrue sur le segment des Professions Libérales (15,9% des entrées en relation). Pour ce segment de clientèle, la Banque a mis en place un dispositif dédié avec des conseillers spécialisés ainsi que différents partenariats.

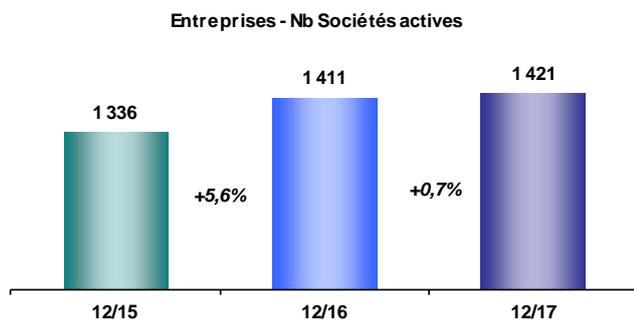


Le dispositif de proximité de la Banque Laydernier avec ses clients se traduit par la présence d'un conseiller dédié ainsi qu'une volonté affichée de gérer tant la partie commerciale que la partie privée du client Professionnel ou Entreprise. Ce sont ainsi près de 49,5% de nos clients Professionnels que nous accompagnons également à titre privé.



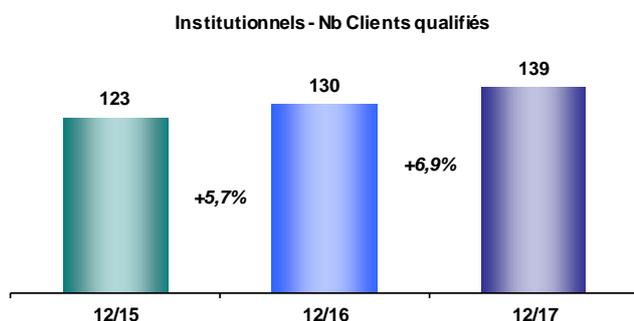
Un fonds de commerce Entreprise en progression de 0,7 %

Le fonds de commerce actif des Entreprises est en hausse de 0,7%. La conquête de nouveaux clients de plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires a progressé dans la même tendance. La Banque Laydernier suit en relation principale plus du tiers de ses clients Entreprises, en hausse de 4,9%.



Le fonds de commerce Institutionnels progresse de 6,9%

Pour la 3^{ème} année consécutive, la Banque Laydernier réalise une très belle performance sur le marché des Institutionnels. A fin 2017, le fonds de commerce comptait 139 clients qualifiés, en progression de 6,9 % confirmant ainsi notre bon positionnement sur un marché étroit en particulier auprès des OGEC et des CARPA.



L'offre de produits et services a continué de s'enrichir en 2017

En partenariat avec ALD, la Banque Laydernier propose désormais la location longue durée de **véhicules à ses clients particuliers et professionnels**. Cette offre s'assortit en outre de nombreux services et assurances complémentaires.

✓ **Sur le marché des Particuliers**, une offre intermédiaire entre les cartes Visa Premier et Visa Infinite est venue compléter la gamme : **la carte Visa Platinum**, qui offre des plafonds de retrait et paiement supérieurs à ceux de la carte Visa Premier ainsi que des garanties plus étendues en matière d'assurances et d'assistance. **Un nouveau partenariat extrabancaire a été lancé avec Gérerseul.com**. Il est destiné à nos clients Premium et permet d'accéder à une solution simple de **gestion locative par internet pour un tarif très compétitif**.

Les fonctionnalités internet ont également été enrichies de la gestion du budget multibanques, en complément de l'agrégateur de comptes pour un meilleur suivi et une optimisation de la gestion des dépenses. Tout comme la vision multibanques, ce service fonctionne sur les seuls comptes Banque Laydernier ou sur les comptes agrégés et est disponible sur le site, les tablettes et smartphones.

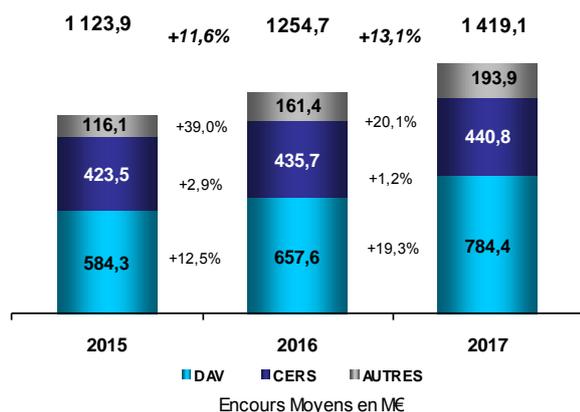
✓ **Sur le marché des Professionnels**, l'Assurance Multirisque des Pros a été lancée mi-juin. Elle protège les locaux professionnels et leur contenu, elle couvre également la Responsabilité civile. Proposée en option, la Télésurveillance des Pros permet de bénéficier d'une protection en cas d'intrusion ou d'agression dans le local professionnel. Un partenariat a été signé en fin d'année avec Doctolib pour la prise de RDV en ligne 7J/7 et 24H/24 sur tous devices et pour toutes les professions médicales et paramédicales.

✓ **Sur le marché des Entreprises**, une nouvelle application mobile a été lancée, disponible sur Apple Store et Google Play, permettant d'embarquer la gestion de la relation bancaire sur le portable. Des nouveaux partenariats ont été noués, tant avec des Fintech telle que IRaiser permettant la collecte de dons en ligne, qu'avec de grands noms comme Federal, cabinet d'ingénierie financière et sociale, pour accompagner nos clients Entreprises dans la mise en place de politiques d'actionnariat salarié.

Un partenariat a également été signé avec le Fonds Européen d'investissement pour disposer d'une offre bénéficiant de la garantie InnovFin. Cette garantie, placée sous l'égide de l'Union Européenne et de la Banque Européenne d'Investissement, s'inscrit dans le cadre du plan Juncker et permet de faciliter l'accès des PME et ETI familiales à des financements destinés à accompagner leur démarche innovante.

Pour la deuxième année consécutive, les encours d'épargne bilancielle connaissent une croissance à deux chiffres

Les encours d'épargne bilancielle ont progressé sur un an de +13,1%, très largement tirés par la hausse des encours de dépôts à vue (+19,3%) et de comptes à terme (+20,1%).



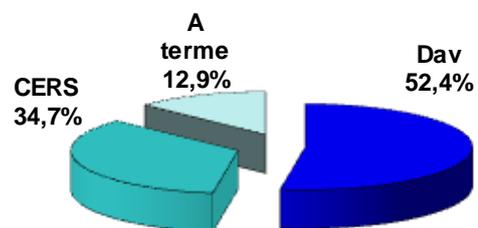
Sur un an, les encours de dépôts à vue ont progressé de +16,8% sur le marché des Particuliers, +16,6% sur le marché des Professionnels et +28,6% sur le marché des Entreprises.

Au total, 116 M€ de dépôts bilanciels ont été collectés sur un an. Ces flux reflètent en particulier un excédent de trésorerie important de nos clients Entreprises, qui s'appuient par ailleurs sur des crédits à taux bas pour financer leurs investissements.

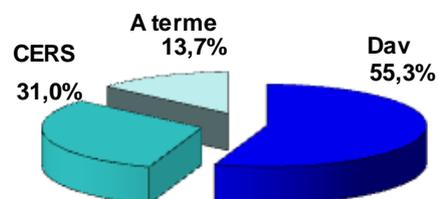
Les encours d'épargne à régime spécial sont en progression de +1,2% à 440,8 M€, portés notamment par les avoirs sur Livret A (+3,8%). Les encours de PEL sont en légère hausse (+1,8%). Quasi stabilité du LDD (+0,3%) tandis que le CSL Particuliers enregistre une décollecte (-3,1%).

La structure des dépôts clientèle poursuit son renforcement en dépôts à vue et comptes à terme au détriment des comptes à épargne réglementée dont la rémunération n'est plus attractive.

La structure des dépôts a évolué en faveur des DAV (55,3 % vs 52,4 %) et des dépôts à terme (13,7 % vs 12,9 %) et au détriment des CERS (31 % vs 34,7 %) entre 2017 et 2016.



2016

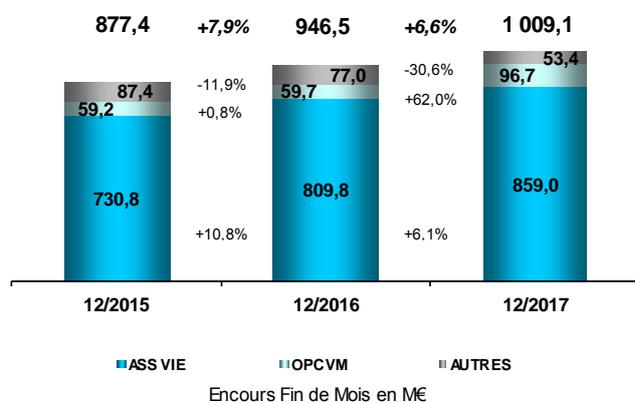


2017



Une progression dynamique de l'épargne hors bilan

L'épargne hors bilan enregistre une belle hausse de +6,6 % à 1 009,1 M€, portée à nouveau par une production historique d'assurance vie dont l'encours au 31/12/2017 s'élève à 859 M€ (+6,1%). La collecte nette d'assurance vie est de 49,2 M€ sur l'exercice. Notons une évolution très favorable de la part en unités de compte dans la production.



Une progression historique des productions de crédit

La Banque Laydernier réalise au cours de l'année 2017 une progression de sa production de crédits particulièrement forte démontrant à nouveau son soutien à l'économie régionale.

Tous crédits confondus (y compris crédit bail) cette progression est à +28,6% à 770,6 M€.

Ces productions de crédit se font en maintenant une politique sélective en matière de risque avec une surveillance particulière sur le niveau des apports personnels et sur les taux d'endettement. La commercialisation des crédits à taux fixes ou variables capés se font sur des durées très majoritairement inférieures à 20 ans.

Poursuite de la mobilisation de la force de vente sur les prêts personnels avec une production de 40,4 M€ à +6,3.

La production de crédits immobiliers a été marquée par une vague sans précédent de rachat d'encours entre les différents acteurs de la place pendant tout le premier semestre. Le phénomène s'est ensuite fortement ralenti au second semestre pour revenir à un niveau bas en fin d'année. Globalement, la progression s'élève à +35,6%. Cette évolution s'est réalisée avec une production nettement plus soutenue en euro.

De par ses relations historiques avec la clientèle de PME la Banque Laydernier participe activement au financement de l'économie

Après une progression de 13,2% des prêts d'équipement et crédit bail en 2016, la Banque Laydernier réalise une progression encore plus marquée à +18,8% avec une répartition plus orientée MLT équipement de +25,3% à 180,2 M€ que crédit bail de -4,8% à 37,8 M€ après une année historique à 39,7 M€.

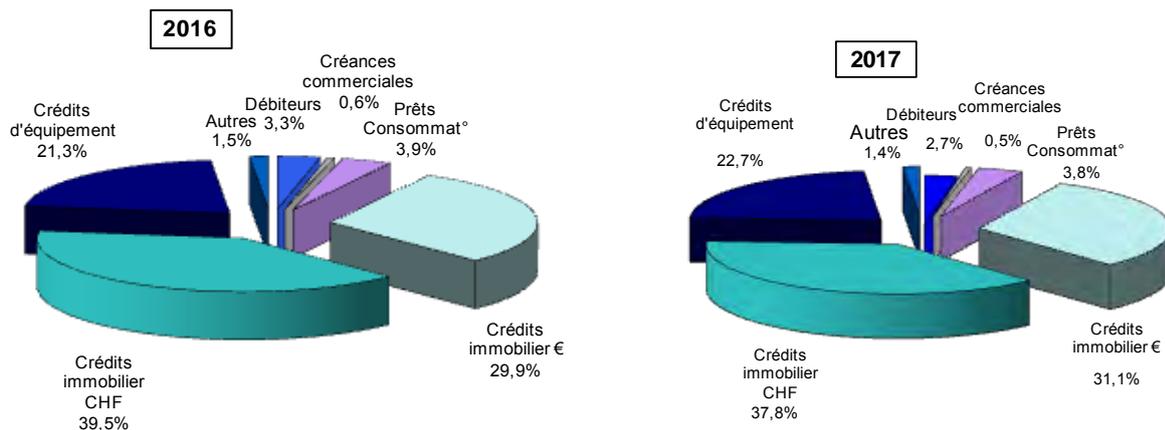
Production de Crédits

	2015 (en M€)	2016 (en M€)	2017 (en M€)	Evolution
Marché des Particuliers :	476,3	415,6	552,6	33,0%
dont Prêts Personnels	34,8	38,0	40,4	6,3%
dont Crédits Immobiliers yc Avances en devises	441,5	377,6	512,2	35,6%
Marché des Entreprises et des Professionnels :	162,1	183,5	218,0	18,8%
dont MLT Equipement	130,3	143,8	180,2	25,3%
dont Crédit Bail	31,8	39,7	37,8	-4,8%
TOTAL	638,4	599,1	770,6	28,6%

Les chiffres ci-dessus comprennent la production de crédits immobiliers en devises, en hausse de 37,9 % : 302,4 M€ en 2017 contre 219,6 M€ en 2016.

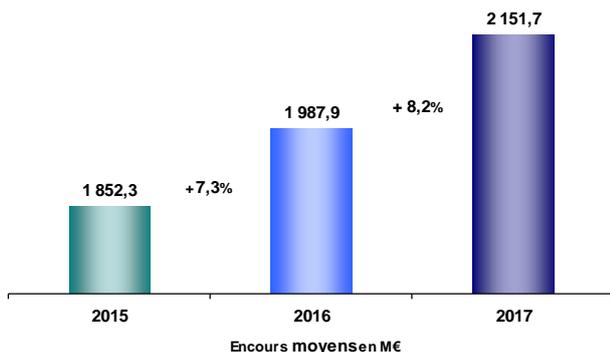
Structure des Crédits

La structure des crédits 2017 voit le poids des prêts immobiliers se réduire légèrement (68,9 % des encours vs 69,4 % en 2016) au bénéfice des crédits d'équipement qui évoluent de 21,3 % en 2016 à 22,7 % en 2017.

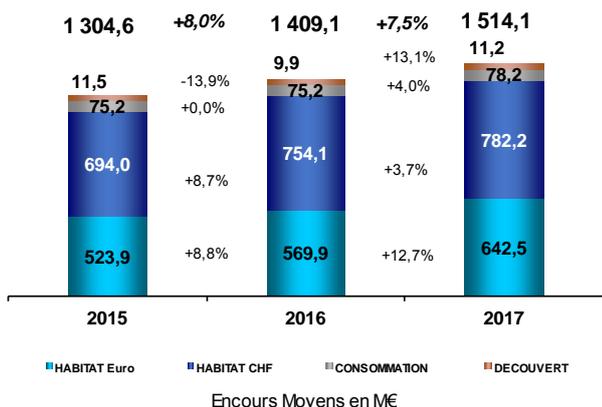


Encours de Crédits

Les encours de crédits (y compris CHF et Crédit-bail) progressent de 8,23 % pour atteindre 2 151,7 M€.

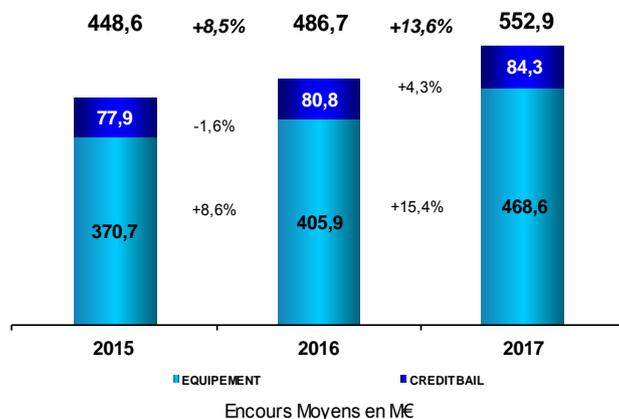


Les encours de crédits aux Particuliers ont progressé de 7,5 % (1 514,1 M€) avec des encours de crédits habitat (Euros + Francs suisses) en hausse de 7,6 % (1 424,7 M€). Les encours de prêts à la consommation, après une année de stabilité en 2016, repartent à la hausse à +4 % (78,2 M€); les encours de découvert retrouvent quasiment le niveau de 2016 à 11,2 M€ (+13,1 %).

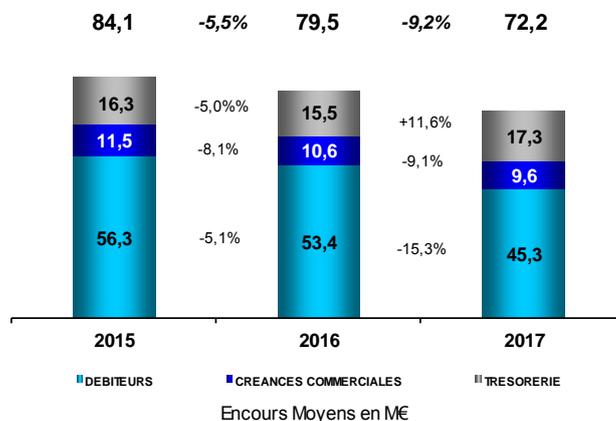


Le dynamisme sur la production de crédits MLT a favorisé une évolution soutenue des encours aux Entreprises qui s'élèvent au total à 552,9 M€ à fin

décembre. Sur un an, la progression des encours est de +13,6%, dont +15,4% sur le crédit moyen-long terme.



Les encours de crédits court terme aux Professionnels et aux Entreprises, connaissent un nouveau repli à 72,2 M€ soit -9,2 %, reflétant bien l'évolution contraire des DAV et le moindre besoin de trésorerie de la part des Entreprises.



Le ratio Crédits / Dépôts

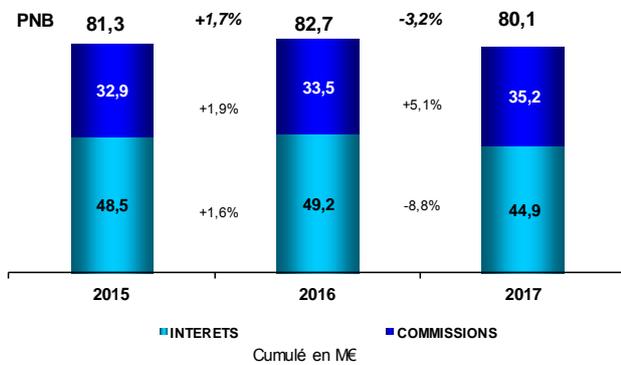
L'évolution des crédits dépôts clientèle détaillée ci-dessus, n'entraîne pas d'évolution particulière du ratio « loan to deposit » qui est de 151,3 % à fin 2017 contre 152,2% à fin 2016.

Les résultats financiers

(Normes françaises)

Le Produit net Bancaire

Le PNB de la Banque Laydernier est en diminution de 3,2% à 80,1 M€ avec deux tendances opposées : une progression des commissions qui ne compense pas la diminution des intérêts. Le PNB est impacté par un élément exceptionnel de 0,6 M€ conséquence d'une fraude dont a été victime la Banque.

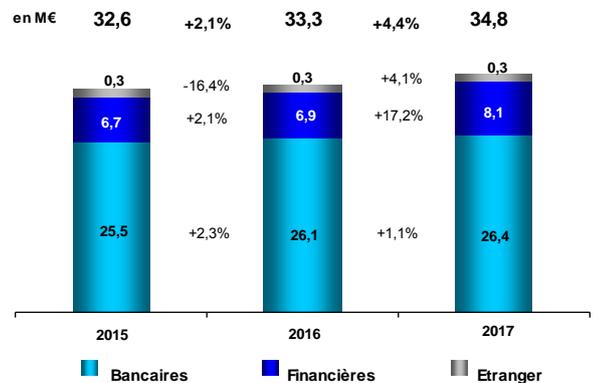


Les intérêts nets et divers

La marge d'intérêt ressort en baisse de -8,8% malgré une progression tonique des crédits. La marge d'intérêt pâtit des effets négatifs de l'environnement de taux bas, des renégociations des crédits immobiliers, de l'évolution défavorable du cours du CHF et de la baisse des taux de remplacement des dépôts.

Les commissions nettes affichent une hausse de 4,4%

Les commissions nettes consolidées sont en progression de +4,4%. Dans un contexte de marché plus favorable les commissions financières s'affichent en forte hausse à +17,2% du fait notamment des encours en croissance. Les commissions de services s'inscrivent en hausse de +1,1%. Cette évolution est liée à la croissance des fonds de commerce et la poursuite du développement de la bancassurance.



Le graphique analytique précédent intègre le reclassement des commissions sur assurance emprunteurs en « commissions bancaires » ; ces mêmes commissions sur assurance emprunteurs sont enregistrées dans les comptes en « commissions financières ».

De même, les commissions sur encours détenus par la Caisse des Dépôts et Consignations ne sont plus traitées en commissions bancaires depuis 2014 mais en intérêts de trésorerie.

Les Charges d'exploitation

(en M€)	2015	2016	2017	Evolution
Frais de personnel	-23,5	-24,9	-22,6	-9,0%
Impôts et taxes	-1,6	-1,7	-1,4	-18,8%
Autres charges	-24,4	-24,3	-28,2	15,9%
FRAIS GENERAUX	-49,5	-50,9	-52,2	2,5%
Amortissements	-1,7	-1,9	-1,6	-13,7%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-51,2	-52,8	-53,8	2,0%

Les frais généraux sont en augmentation (+2,5%) en 2017.

L'évolution des frais de personnel à -9% s'explique par l'impact sur les exercices précédents de dotations aux provisions pour passifs sociaux (actualisation des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de complément de retraite bancaire).

Les autres charges à +15,9% sont marquées par une augmentation des dépenses informatiques. Le groupe CDN a décidé d'accroître des dépenses informatiques afin de répondre à quatre besoins :

- ✓ Accélérer le digital
- ✓ Investir dans la conformité
- ✓ Mettre à jours certaines applications informatiques
- ✓ Développer de nouveaux produits

La refacturation interne est ainsi impactée par la clé de répartition des budgets.

Effectif

L'effectif moyen de la Banque Laydernier s'élève à 300 collaborateurs en activité.

PERSONNEL	2015	2016	2017
Effectifs moyens	303	306	300
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	13 304	14 408	12 835
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	6 048	6 039	5 506

Le Résultat Brut d'Exploitation

(en M€)	2015	2016	2017	Evolution
Produit Net Bancaire	81,3	82,7	80,1	-3,2%
Charges d'exploitation	-51,2	-52,8	-53,8	2,0%
Résultat Brut d'Exploitation	30,2	29,9	26,3	-12,2%
Coefficient d'exploitation	62,5%	64,2%	67,2%	

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) comptable s'établit à 26,3 M€ et ressort en baisse de -12,2% par rapport à 2016. Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 67,2%.

Le coût du risque

Encours fin de période en M€	déc-15	déc-16	déc-17	Evolution
Crédits Bilanciels	1 123	1 202	1 355	12,7%
PIM CHF	740	785	784	-0,1%
Crédit Bail	77	83	86	3,7%
Engagements par signature	54	52	44	-15,4%
Total en M€	1 994	2 122	2 269	6,9%
CNR yc PRC et IAS (en M€)	7,886	4,494	5,755	28,1%
Taux CNR / encours fin de période	0,40%	0,21%	0,25%	

Le coût du risque représente la charge nette de provisionnement (dotation diminuée des reprises aux comptes de provisions) ainsi que les pertes irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties.

Dans un contexte économique qui est resté difficile en 2017, et après une année 2016 historiquement faible, le coût du risque évolue de +6,9% mais reste à un niveau bas avec 5,755 M€ de dotation nette aux provisions soit 0,25% des encours.

Sur le marché des Particuliers la charge de risque est restée stable. Le marché des Entreprises évolue favorablement en regard de l'exercice 2016. Seul le marché des Professionnels évolue défavorablement tout en restant à un taux de CNR / encours faible. Cette hausse est exclusivement due à un effet de base 2016, année qui avait bénéficié d'un fort impact

positif de recalibrage du modèle de provisionnement statistique (justifié par l'observation de l'amélioration des courbes de recouvrement). Hors crédit bail, le coût du risque est en amélioration.

Au final, le coût du risque exprimé en pourcentage des encours de crédits est de 0,25 % pour l'année 2017 contre 0,21 % en 2016.

Ce niveau de risque est tout à fait satisfaisant dans le contexte de développement des encours de crédits évoqué plus haut.

Les enjeux du recalibrage habituel du modèle et de sa mise à niveau pour respecter des contraintes fiscales ont, en global, eu un impact faible sur 2017, les gains des recalibrages compensant le coût du réaménagement du modèle.

En matière de provisionnement collectif, l'année 2017 n'enregistre pas d'impact majeur en charge de risque.

Encours douteux et contentieux

Fin d'exercice	2015	2016	2017	Evolution
Créances brutes en M€	79	80	88	9,4%
contentieuses	45	46	49	
douteuses	33	34	39	
Provisions sur créances en M€ (hors actualisations)	34	34	37	6,7%
contentieuses	30	29	32	
douteuses	5	5	5	
Taux de provisionnement des créances	43,9%	43,1%	42,0%	
contentieuses	66,0%	63,8%	65,0%	
douteuses	13,7%	15,8%	13,1%	
Encours douteux & contentieux nets/ Encours Totaux	2,4%	2,3%	2,4%	
Encours douteux & contentieux nets/ RBE	388%	350%	320%	

Le résultat d'exploitation

(en M€)	2015	2016	2017	Evolution
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	30,2	29,9	26,3	-12,2%
Coût du risque	-7,9	-4,5	-5,8	28,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	22,3	25,5	20,5	-19,3%

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation de la Banque Laydernier s'élève à 20,5M€ en 2017, en diminution de -19,3% par rapport à 2016. .



Le résultat courant avant impôts

(en M€)	2015	2016	2017	Evolution
RESULTAT D'EXPLOITATION	22,3	25,5	20,5	-19,3%
Résultat net sur titres de participation	2,1	0,0	0,0	ns
Résultat net sur immobilisations d'exploitation	0,0	0,0	0,0	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	24,4	25,5	20,5	-19,3%

Le résultat net

(en M€)	2015	2016	2017	Evolution
RCAI	24,4	25,5	20,5	-19,3%
Résultat Exceptionnel	0,0	0,0	0,0	ns
Impôts sociétés	-7,6	-9,3	-6,7	ns
Impôts différés	0,0	0,0	0,0	
RESULTAT NET	16,7	16,1	13,9	-14,0%

A fin décembre 2017, le résultat net de la Banque Laydernier s'affiche à 13.9M€, en baisse de -14,0% par rapport à 2016, soutenu par la baisse du coût du risque (-5,8%).



Proposition d'affectation du résultat

Bénéfice de l'exercice 2017	13 858 349,29 euros
Majoré du report à nouveau de l'exercice précédent	32 853 248,90 euros
Soit un total distribuable de	46 711 598,19 euros

L'Assemblée Générale décide :

- d'attribuer à titre de dividende 9 791 588,64 euros
- d'affecter au report à nouveau 36 920 009,55 euros

Le dividende de 6,32 euros par action portant sur 1 549 302 actions sera mis en paiement le 18 mai 2018.

Il est rappelé, conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants

- Exercice 2016 : 7,25 euros par action
- Exercice 2015 : 7,45 euros par action
- Exercice 2014 : 6,80 euros par action



Echéancier des dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2017	0,7	-6,0	-	-0,7	-	-6,0
Montant au 31/12/2016	-	1,4	-	-	-	1,4

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

En 2017, le traitement des factures de la Banque Laydernier en France a été en grande partie centralisé au sein de Société Générale European Business Services (SG EBS) du groupe Société Générale qui assure, pour le compte de la Banque Laydernier, l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de la Banque Laydernier.

Conformément aux procédures de contrôle interne de la Banque Laydernier, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

La colonne "Autres délais" correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Délais de paiement des créances clients

Les échéanciers de paiement des clients, au titre des financements accordés ou des prestations de service facturées, sont fixés contractuellement. Les modalités de paiement des échéances de remboursement des prêts peuvent faire l'objet d'options contractuelles modifiant les échéanciers initiaux (telles des options de remboursement anticipé ou des facultés de report d'échéances). Le respect des dispositions contractuelles de paiement fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la gestion des risques de la banque, notamment au titre du risque de crédit, du risque structurel de taux et du risque de liquidité. Les durées restant à courir des créances sur la clientèle sont indiquées dans la Note 7.2 des annexes aux comptes annuels ».

Publication relative aux comptes bancaires inactifs

Les articles L.312-19 et L.312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2017, 7 comptes bancaires inactifs ont été clôturés et le montant total des dépôts réalisés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 3 956,69 euros.

A fin décembre 2017, 2 489 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant global de 3 124 076,70 euros.

Etat de la participation des salariés au capital

La Banque Laydernier est détenue à 100% par le Crédit du Nord. Au 31 décembre 2017, l'état de la participation des salariés au capital social de la Banque Laydernier est néant.



Conventions réglementées

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2017.

Perspectives

L'expansion mondiale se poursuivrait en 2018. Le commerce mondial ne donne aucun signe de faiblesse et resterait très dynamique.

En Europe, la croissance serait relativement homogène. Les investissements resteraient solides et les ménages continueraient d'abaisser leur épargne de précaution.

La Banque Centrale Européenne va poursuivre ses achats de titres publics mais a annoncé un retrait progressif. Dans ce contexte, les taux d'intérêt resteraient très bas dans la zone euro comparativement aux États-Unis.

Le paysage bancaire en France est en complète mutation. Les usages des clients se transforment, la concurrence se renforce avec les fintechs et les néobanques. L'équilibre de l'équation économique, dans un contexte de taux structurellement bas, devient de plus en plus difficile.

Dans ce cadre, le Groupe Crédit du Nord poursuit sa transformation.

Afin de continuer à figurer en bonne place dans le nouveau paysage bancaire, la Banque Laydernier affiche ses ambitions :

- **Être la Banque de ceux qui entreprennent** : nourrir, accompagner et soutenir l'envie d'entreprendre pour donner vie aux projets de ses clients Entreprises, Professionnels ou Particuliers ;

- **Être une Banque à la bonne distance** : rester sur le terrain, proches de ses clients, à travers les écosystèmes agiles et digitalisés qui s'adaptent à notre époque, associant des agences transformées, des banquiers plus mobiles et des experts à distance, acteurs à part entière du dispositif ;

- **Être une Banque fonctionnant en « circuits courts »** : au cœur des territoires, son organisation régionalisée permet une rapidité de décision et d'action, et une agilité pour expérimenter et s'adapter.



II. Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise

Ce rapport est établi pour la première fois, au titre de l'exercice 2017, suite à la parution de l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que du décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017.

La Banque LAYDERNIER est à Directoire et Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions du Directoire est fixée à 3 ans (article 10 des statuts).

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Il est composé de deux membres :

- Alain MELINE, Président,
- Julien STERENZY, Vice-président.

Au 31 décembre 2017, le Conseil de Surveillance de la Banque comprend **11 membres** :

Noms des membres	Qualité
- Philippe AYMERICH	Président du Conseil et Membre
- Marc SALLE DE CHOU	Vice-président du Conseil et Membre
- CREDIT DU NORD représenté par Yves BLAVET	Membre
- Pierre FOURNIER BIDOZ	Membre indépendant
- Florence MASNADA AUBONNET	Membre indépendant
- Xavier CHAPPAZ	Membre indépendant
- Carole DUPESSEY	Membre indépendant
- Edouard TIVOLY	Membre indépendant
- Luc BLANCHET	Membre indépendant
- Claudine METRAL	Membre élue par les salariés
- Yves CORMIER	Membre élu par les salariés

6 membres sont **indépendants** ; ils ont été choisis pour leur compétence et leur engagement à l'égard de la Société. Leur mandat est de 3 ans, renouvelables.

2 membres sont élus par les salariés pour une durée de 3 ans, l'un des membres représente le collège des cadres, le second, celui des techniciens.



1-Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre.

L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil, après concertation avec le Directoire de la Banque.

Pour fixer l'ordre du jour sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux « administrateurs » de la bonne marche et des choix stratégiques de l'Entreprise : politique commerciale, appétit pour le risque, organisation, activité des corps de contrôle, investissements, relations sociales...

Les « administrateurs » sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion. Leur sont adressés :

- avec la convocation :
 - Le projet d'ordre du jour de la réunion ;
 - le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- une semaine avant la tenue du Conseil, un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels, sont également remises :

- à chaque membre du Conseil, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre l'Entreprise et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles elle a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les « administrateurs », participent aux réunions du Conseil :

- des membres du Comité Exécutif ou d'autres cadres de l'Entreprise, en fonction des sujets traités ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité d'Entreprise, ou son représentant.

Il existe un règlement intérieur du Conseil qui précise notamment les conditions dans lesquelles les membres du Conseil peuvent participer aux séances par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Les réunions du Conseil de Surveillance durent environ trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, les membres du Directoire ou le responsable en charge du dossier (Directeur Financier, Directeur des Risques...). Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président, aux membres du Directoire, ainsi qu'aux différents intervenants pour la partie les concernant. Ce projet de procès-verbal est ensuite soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.



2- Informations sur les mandataires sociaux :

Les membres du Conseil ont été informés des règles sur le cumul des mandats entrées en vigueur le 6 novembre 2014.

La liste de leurs mandats sur l'exercice en cours et ceux échus sur les 5 dernières années leur est demandée au début de l'exercice suivant afin de s'assurer que les règles sur le cumul des mandats sont respectées.

2-1 Mandats et fonctions exercées au cours des 5 dernières années

Philippe AYMERICH

- Administrateur du Conseil d'Administration. : CREDIT DU NORD depuis le 11/01/2012
- Administrateur du Conseil d'Administration. : FRANFINANCE depuis le 8/04/2014
- Administrateur du Conseil d'Administration. : ANTARIUS depuis le 12/12/2016
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration. : NORBAIL IMMOBILIER depuis le 22/12/2017
- Membre et Président du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS depuis le 29/02/2012
- Vice-président du Conseil de Surveillance : BANQUE RHONE ALPES du 05/04/2012 au 30/05/2013
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE RHONE ALPES depuis le 05/04/2012
- Président du Conseil de Surveillance : BANQUE RHONE ALPES depuis le 30/05/2013
- Membre et Président du Conseil de Surveillance : STE MARSEILLAISE DE CREDIT depuis le 24/02/2012
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD depuis le 01/03/2012
- Membre et Président du Conseil de Surveillance : BANQUE LAYDERNIER depuis le 15/09/2016
- Membre et Président du Comité de Surveillance : STE GILBERT DUPONT depuis le 04/11/2016
- Directeur Général : CREDIT DU NORD depuis le 11/01/2012
- Administrateur : SOGECAP du 08/03/2012 au 28/11/2016
- Administrateur : AMUNDI GROUP du 09/02/2012 au 31/11/2015
- Membre et Vice-président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB du 07/03/2012 au 17/05/2013
- Représentant permanent de Société Générale au FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS ET RESOLUTIONS du 08/10/2014 au 31/03/2016

Yves-Marie BLAVET

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque RHONE-ALPES depuis le 30/05/2013
- Vice-Président du Conseil de Surveillance : Banque RHONE-ALPES depuis le 06/10/2016
- Représentant Permanent du Crédit du Nord, Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER depuis le 29/11/2012
- Administrateur du Conseil d'Administration : ANTARIUS du 20/12/2012 au 12/12/2016
- Vice-président et Membre du Conseil de Surveillance : Banque COURTOIS du 06/12/2012 au 20/05/2016

Marc SALLE de CHOU

- Membre du Comité de Surveillance : GILBERT DUPONT depuis le 17/10/2008
- Vice-président et Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER depuis le 11/12/2014
- Administrateur du Conseil d'Administration : ANTARIUS du 04/03/2003 au 5/10/2017
- Administrateur du Conseil d'Administration : ORADEA VIE du 25/03/2016 au 15/12/2017
- Administrateur du Conseil d'Administration : ETOILE GESTION du 31/12/2010 au 18/10/2017
- Administrateur et Président Directeur Général : ETOILE ACTONS INTERNATIONALES du 14/02/2002 au 17/11/2016
- Administrateur et Président Directeur Général : ETOILE PATRIMOINE 50 du 26/03/2009 au 31/03/2017



Claudine METRAL

- Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés : Banque LAYDERNIER depuis le 20/01/2011

Yves CORMIER

- Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés : Banque LAYDERNIER, depuis le 23 juin 2016

Pierre FOURNIER-BIDOZ

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER depuis le 26/11/2010
- Membre du Conseil d'Administration : STE SIVALBP (SAS) depuis le 21/06/2010
- Membre du Conseil de Surveillance : SODICOOC (SAS) depuis le 02/03/2015
- Directeur Général Délégué et Administrateur : STE FOURNIER (SA) : depuis le 29/10/2002
- Gérant : SCI CARINA depuis le 26/04/1999, SCI MERCURE depuis le 18/02/1999, SCI BOREAL depuis le 12/01/1988, SCI LES ILES depuis le 03/10/1985, SCI DES CREUSES depuis le 05/05/1992, EURL ANIMOB depuis le 30/09/2002
- Cogérant : SCI CYBERLYON depuis le 29/09/2004
- Directeur Général : FINANCIERE DES ALPES (SAS) depuis le 17/12/2011

Xavier CHAPPAZ

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER, depuis le 26/11/2010
- Gérant : SCI CHAPPAZ depuis le 26/12/2000
- Gérant : SCI LE CHABLE depuis le 13/04/2013

Florence MASNADA-AUBONNET

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER depuis le 25/02/2005
- Gérante : VAIL EURL, NAG EURL depuis le 01/01/2000

Luc BLANCHET

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER depuis le 26/11/2010
- Administrateur : HALPADES (SA) depuis le 01/01/2013
- Président : BOTANIC-SERRES DU SALEVE (SAS), LES JARDINS DE ST ANTHELME (SAS), LES SERRES DU DAUPHINE (SAS), ESTOLON (SAS), LES JARDINS DES REMPARTS (SAS), LES JARDINIERS D'AIX (SAS), VILLAGE RHONE-ALPIN (SAS), LES JARDINS DU CENTRE (SAS) depuis le 01/01/2013
- Président IAE Savoie Mont-Blanc, Etablissement Public National depuis le 01/01/2015

Carole DUPESSEY

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER depuis le 24/05/2017
- Administratrice – Second Directeur Général : GROUPE DUPESSEY SA depuis le 16/12/1996
Administratrice déléguée : DUPESSEY ITALIA (SRL) depuis le 25/04/2008
- Administratrice : DUPESSEY IBERICA (SRL) depuis le 20/11/2013
- Présidente du Conseil d'Administration : DUPESSEY IBERICA Srl depuis le 18/12/2013
- Membre du Conseil d'Administration : HALPADES (HLM) depuis le 22/06/2012
- Président Directeur Général GROUPE DUPESSEY SA depuis 01/01/2008
- Présidente du Directoire DUPESSEY SA depuis 16/06/2003
- Présidente du Comité de Direction DUPESSEY DISTRIBUTION SAS depuis le 08/08/2014
- Présidente BCY FINANCE – SAS depuis le 01/01/2016
- Gérante : DUPESSEY PROMOTION SARL depuis le 04/07/2014 ; DUPESSEY LOGISTIQUE SARL depuis le 30/08/2016 ; EDELWEISS SCI depuis le 12/02/2015 ; SCI LES PRES depuis le 21/07/2005 ; ASTRAGALE SCI depuis le 24/12/2015

Edouard TIVOLY

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER depuis le 20/09/2017
- Directeur Général : HOLDING TIVOLY SAS depuis le 04/01/2016
- Membre du Comité de Direction : HOLDING TIVOLY SAS depuis le 01/04/2016
- Administrateur : TIVOLY depuis le 20/05/2015 ; TIVOLY INC. (USA) depuis le 28/04/2016



- Administrateur : SAVOIXPO depuis le 24/05/2016 ; Fabrique de Fraises Dentaires et Mécaniques (FFDM) depuis le 17/10/2016 ; Elite Tooling Limited (UK) depuis le 05/12/2016 ; Nuevas Herramientas de Corte – NECO (ESP) depuis le 25/05/2016 ; TIVOLY TOOLS INC (USA) depuis le 23/06/2017

Mandats échus :

- Membre du Conseil de Surveillance : TIVOLY SA du 21/06/2007 au 20/05/2015
- Membre du Conseil de Surveillance : HOLDING TIVOLY SA du 19/02/2013 au 01/04/2016
- Vice-Président : HOLDING TIVOLY SA du 19/02/2013 au 01/04/2016
- Co-gérant : SCP BOISSON & Associés du 09/03/2004 au 31/12/2015

2-2 Informations complémentaires concernant les Membres du Conseil

• Des membres complémentaires et expérimentés

Le Conseil de Surveillance est composé d' « administrateurs » choisis pour leur expérience, leurs connaissances, leur compétence, leur honorabilité et leur intégrité.

• Une formation adaptée au profil des "administrateurs "

Bénéficient d'une formation :

- les « administrateurs » qui ne sont pas issus du milieu bancaire, lesquels ont une formation adaptée à chacun, dès leur prise de mandat ;
- les « administrateurs » élus par les salariés de l'Entreprise. Conformément au décret n°2015-606 du 3 juin 2015, le Conseil de Surveillance de la Banque leur a accordé un temps de préparation de 20 heures par conseil pour leur permettre d'exercer leur mandat. Le décret prévoyant aussi une formation adaptée durant toute la durée de leur mandat, un temps de formation de 20 heures par an a été autorisé en Conseil. Depuis 2016, une formation de 3 jours est dispensée auprès de tous les « administrateurs » du Groupe Crédit du Nord par la CEGOS. Cette formation est prise en charge par le Crédit du Nord, actionnaire unique de la Banque.

Absence de conflit d'intérêt :

A la connaissance de la Banque, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre la Banque et les membres du Conseil de Surveillance, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés. L'article 7 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance régit les conflits d'intérêts des « administrateurs ». Il n'existe par ailleurs aucun lien familial entre les différents administrateurs de la Banque.

Le membre du Conseil maintient en toute circonstance son indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action. Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

• Absence de condamnation

A la connaissance du Conseil de Surveillance, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des « administrateurs » de la Banque au cours des cinq dernières années.

Aucun des « administrateurs » n'a été associé en outre à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, ni été incriminé voire sanctionné par une autorité statutaire ou réglementaire.

Enfin, aucun des « administrateurs » de la Banque n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre d'un organe d'administration, de surveillance ou de direction, voire d'intervenir dans la gestion et la conduite des affaires d'une entreprise ces cinq dernières années.



- **Administrateurs indépendants**

En septembre 2017, un nouveau membre indépendant M. Edouard TIVOLY a rejoint le Conseil ; le pourcentage des membres indépendants est ainsi passé de 62,5 à plus de 66 %. Choisis selon les critères retenus par le code AFEF/MEDEF, par la Direction Générale et l'actionnaire, les membres du Conseil réunissent toutes les qualités personnelles et professionnelles recherchées pour exercer leur mandat.

- **Déontologie**

Chaque membre du Conseil s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

3- Rémunérations des mandataires sociaux :

Il existe un Comité des Rémunérations composé de deux « administrateurs ».

Les rémunérations des Membres du Directoire sont fixées par le Conseil. Elles comprennent une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des Rémunérations, dans le respect des dispositions réglementaires propres aux établissements de crédit.

Conformément aux statuts, les membres du Conseil de Surveillance perçoivent des jetons de présence calculés selon les règles de répartition suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les membres du Conseil,
- le solde est réparti entre les membres du Conseil proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise à la Banque.

Les membres du Conseil représentant les salariés ne perçoivent pas de jetons de présence *intuitu personae* : ils sont directement versés à leur syndicat, après renonciation de leur part.

Montant des JETONS DE PRESENCE 2017

Nom	Prénom	Montant brut alloué
BLANCHET	Luc	1 812,50
CHAPPAZ	Xavier	2 537,50
DUPESEY	Carole	2 175,00
FOURNIER-BIDOZ	Pierre	2 175,00
MASNADA-AUBONNET	Florence	2 175,00
TIVOLY	Edouard	1 450,00
SNB / CORMIER	Yves	2 900,00
CFDT / METRAL	Claudine	2 900,00



4- Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires et les Commissaires aux Comptes reçoivent une convocation.

La prochaine Assemblée Générale de la Banque aura lieu le **3 mai 2018**.

[Le projet des résolutions de l'Assemblée Générale figure dans le Rapport Annuel au chapitre « *Projet de Résolutions Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2018* »](#)

5- Conventions intervenues entre un mandataire/actionnaire et la Société

Aucune convention n'est intervenue entre un mandataire/actionnaire et la Banque. Seules des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été recensées.

6- Délégation d'augmentation de capital en cours : sans objet

7- Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique : sans objet

8- Observations du Conseil

« Le Directoire a présenté aux Membres du Conseil son rapport sur la situation de la Banque LAYDERNIER et son activité au cours de l'année 2017.

Puis, le Conseil de Surveillance a examiné les comptes arrêtés par le Directoire.

Dans un contexte économique encore incertain et contrasté, la Banque LAYDERNIER poursuit son dynamisme commercial et réalise des performances financières honorables.

La Banque affiche un PNB de 80 118,3 k€ au titre de l'année 2017 soit une évolution de - 3,2 % (PNB Comptable French) mais en ligne avec le budget attendu.

Le poste « Intérêts nets et divers », affiche une diminution de 8,8 % liée aux effets négatifs de l'environnement de taux bas et aux renégociations de crédits.

Les commissions nettes sont en croissance de 4,4 % notamment grâce à de bons résultats réalisés sur les relais de croissance.

Le poste « Charges d'exploitation » progresse de 2 %.

Ainsi, le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) de la Banque s'inscrit en repli de 12,2 %.

Dans ce contexte, et après prise en compte d'un coût du risque faible (5 755 k€ mais en augmentation de 28,1 %), le résultat net 2017 est en repli de 14 % et s'élève à 13,9 M€.

La Banque LAYDERNIER consolide néanmoins son ancrage régional. C'est un atout majeur qui lui permet de poursuivre un développement soutenu de son fonds de commerce, tous marchés confondus.

Le Conseil approuve la politique menée par le Directoire en 2017 et adresse ses remerciements à tous les collaborateurs de la Banque qui, dans un environnement économique sous contrainte, ont su maintenir de bons résultats.

Le Conseil de Surveillance renouvelle sa confiance au Directoire pour mener à bien les ambitions fixées pour 2018 ».



III. CONTROLE INTERNE

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures de Contrôle Interne s'appliquent à toutes les entités du Groupe Crédit du Nord.

L'activité du Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire (1).

Du fait de leur activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses filiales sont exposés à différents risques (2).

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (3).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord, et à celui-ci de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (4).

1. Un cadre sécurisé

Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014, a été communiqué au Comité des Risques en mars 2017 et a fait l'objet d'un compte rendu à l'organe délibérant.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord et du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord.

Outre les rapports thématiques qu'elle peut demander par ailleurs, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe le questionnaire complété sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services

d'investissement. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.

L'actionnaire exerçant également une activité de banque de détail en France, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

2. Les risques afférents à l'activité bancaire

1. Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Dans la gestion de ces risques, le Groupe Crédit du Nord distingue les risques structurels du bilan (gestion actif/passif ou ALM) des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

1-1 Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La cellule ALM, intégrée à la Direction de la Gestion Financière (DGF), est placée sous l'autorité du Directeur Financier du Crédit du Nord. Elle opère pour le compte de chacune des entités du Groupe (filiales bancaires et non bancaires) en termes de mesure et pilotage des risques de liquidité et de taux. Elle a pour mission de suivre et d'analyser les risques de transformation, en taux et en liquidité, du Groupe Crédit du Nord.

La cellule ALM applique les principes et les normes de gestion des risques de liquidité et de taux définis par la Direction Financière du Groupe Société Générale.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre les décisions de gestion portant sur la gestion des risques de liquidité et de taux, au regard des métriques



produites.

Le contrôle de l'actionnaire est réalisé au travers de différents reportings ainsi que par la participation au Comité de Gestion de Bilan d'un membre de la Direction Financière et d'un membre de la Direction des Risques du Groupe Société Générale.

La cellule ALM est dotée de l'outil « Almonde » qui permet d'établir le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan ainsi que les différents reportings transmis à l'actionnaire et à l'ACPR.

Un projet commun aux différentes entités du Groupe SG dotées de l'outil ALM Almonde a été entamé mi 2017. L'objectif pour le groupe CDN est de basculer sur une infrastructure informatique et une maintenance SG communes aux différents outils ALM du groupe SG, de centraliser la relation avec l'éditeur et de paralléliser les montées de version des différents Almonde Groupe SG. Le projet pour le périmètre CDN aboutirait au 2^{ème} trimestre 2018.

Les gaps présentés en Comité de Gestion de Bilan sont produits à partir de l'outil « Almonde ». Ces gaps sont ensuite envoyés dans l'outil communautaire « Basyliq » permettant au Groupe Société Générale de consolider les indicateurs des différentes entités du Groupe.

Risque de liquidité

Le Crédit du Nord mesure et pilote son risque de liquidité et son programme d'émissions d'une part via des « gaps » (statiques et stressés), sur la base de situations « actif-passif » et d'autre part via les ratios réglementaires de liquidité (LCR et NSFR).

Les risques de liquidité traduisent l'insuffisance de ressources bilanciées par rapport aux emplois, à échéance court terme, moyen terme ou long terme. Les besoins ou excédents de financements se mesurent par le gap de liquidité, encadré par des seuils et limites définis par le Comité Financier du Groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe pilote sa gestion de trésorerie. L'évolution de la structure du bilan et de son écoulement, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe.

Depuis mi-2014, le Groupe Crédit du Nord est soumis à

l'obligation de reporting des ratios de liquidité définis par la CRD4 et au respect de ces ratios depuis octobre 2015. A ce jour, la cellule ALM produit et analyse, dans les délais réglementaires, les ratios (LCR et NSFR) de liquidité CRD4 du Groupe Crédit du Nord et du sous-groupe de liquidité¹ grâce à un processus coordonné avec le Groupe Société Générale. Ces ratios sont adressés mensuellement (LCR) et trimestriellement (NSFR) par la cellule ALM à l'ACPR. Par ailleurs, la cellule ALM est en charge du pilotage et des anticipations du ratio de liquidité court terme LCR. Le pilotage du LCR du Groupe Crédit du Nord est partagé avec la Direction des Opérations Trésorerie Changes (rattachée au Directeur Financier) afin de mettre en œuvre les actions nécessaires. Ces éléments sont discutés en Comité de Gestion de Bilan.

Enfin, les outils d'encadrement et de suivi du risque de liquidité se sont enrichis. Depuis 2015, des nouveaux états d'Asset Encumbrance, cohérents avec le FINREP, sont remis trimestriellement à l'ACPR. Depuis avril 2016, de nouveaux états « Additional Monitoring Tools » (concentration du financement, coût et renouvellement du refinancement, concentration des actifs liquides) sont également transmis mensuellement à l'ACPR.

Le Groupe Crédit du Nord participe également à l'exercice de Short Terme Exercise à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de liquidité.

Risque de taux

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Crédit du Nord mesure son risque de taux sur la base du calcul du gap à taux fixé et sa sensibilité à un choc de taux.

Les gaps à taux fixés sont calculés mensuellement d'une part pour le Groupe et d'autre part pour chaque entité bancaire du Groupe. La sensibilité du gap à taux fixe à un choc de 1 % est également calculée mensuellement pour le Groupe. Ce calcul s'entend sur l'ensemble du portefeuille bancaire. Il est encadré par des seuils et limites notifiés par le Comité Financier du Groupe

¹ Conformément aux dispositions réglementaires, les ratios réglementaires de liquidité ne sont pas produits par entité juridique mais sur un périmètre plus large composé de Crédit du Nord social, de ses filiales bancaires et de la Société de Bourse Gilbert Dupont. Cet ensemble dit « sous groupe de liquidité » fait l'objet d'un pilotage global.



Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil et ce, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe mène une politique de couverture régulière du risque de taux en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt. Les couvertures proposées par l'ALM, et validées par le Comité de Gestion de Bilan, portent sur toutes les entités du Groupe, chacune faisant l'objet d'un suivi particulier.

Le Comité de Gestion de Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie la gestion du risque de taux du bilan « court terme » (moins d'un an). Ce risque est géré grâce notamment aux deux indicateurs suivants :

- la position de taux quotidienne à court terme qui est assortie de limites ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations du bilan, également assortie d'une limite.

Ces indicateurs sont mesurés chaque semaine et publiés dans le cadre du Comité Hebdomadaire de Trésorerie. Chaque dépassement donne lieu à des actions correctrices si nécessaires.

Pour améliorer son pilotage interne et pour répondre aux besoins de reportings réglementaires, le Groupe Société Générale a lancé un projet Taux IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book) en mars 2015. Ce projet a pour objectif de centraliser dans un outil commun le suivi et la mesure du risque de taux et du risque optionnel du Groupe Société Générale et d'enrichir le dispositif de pilotage des risques de taux et optionnel.

La cellule ALM du Groupe Crédit du Nord s'est inscrite dans ce projet dès 2015. Les premières réalisations ont été livrées en 2016 puis 2017 et les travaux se poursuivront en 2018, en cohérence avec le Groupe Société Générale.

Courant 2018, le pilotage du risque de taux du Banking Book évoluera. Le Comité Financier Groupe SG du 18 décembre 2017 a validé la mise en application du nouveau dispositif de pilotage du risque de taux du Banking Book.

Les indicateurs d'encadrement et de pilotage seront :

- Sensibilité de la VAN et de la MNI à des chocs de +10 bps et -10 bps (yc modèles taux dépendants)
- Sensibilité de la VAN selon des 2 scénarii stressés identiques à ceux définis par RISQ/MAR pour l'encadrement du risque de taux des activités de marché.

Le planning anticipé est le suivant :

- Mise en œuvre de ce nouveau cadre dès le 30/06 pour la VAN avec de nouvelles limites
- Mise en place de l'encadrement en MNI entre le 31/12/2018 et 30/06/2021 selon les entités

Le Groupe Crédit du Nord participe également à l'exercice de Short Terme Exercise (STE) à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de taux.

1-2 Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès de l'actionnaire du Crédit du Nord, la Banque ne maintenant que des positions résiduelles pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. paragraphe « Risques de marché » ci-après).

2. Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de son actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché.

Une équipe spécialisée de la Direction des Opérations Trésorerie Changes et de la Direction Centrale des Risques suivent les risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché.

Ces risques sont calculés et rapprochés des limites au quotidien. Le reporting des dépassements éventuels est adressé au Directeur des Risques, aux responsables de la Direction Trésorerie et Changes, ainsi qu'au Directeur Général pour les risques de marché.



Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les jours à l'actionnaire. Le Directeur Financier reçoit mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites et le suivi des résultats. Le Directeur Général reçoit également de la Direction des Opérations Trésorerie Changes, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des limites.

3. Risques liés aux changements climatiques

Les risques liés au changement climatique - qu'ils soient de type physique (augmentation de la fréquence d'occurrence d'événements climatiques extrêmes) ou de transition (nouvelles réglementations carbone) - ne constituent pas une catégorie nouvelle de risques mais sont identifiés comme des facteurs aggravants des risques existants pour le Groupe, en particulier les risques de crédit et risques opérationnels.

Le Groupe Crédit du Nord applique les principes généraux environnementaux et sociaux (E&S) et les politiques sectorielles E&S de Société Générale, en particulier la politique sectorielle « charbon », dans la mise en œuvre de sa politique de crédit.

Dans la gestion courante des risques de crédit, la prise en compte des risques physiques et des risques de transition est une composante de l'analyse macro économique et macro sectorielle ainsi que des analyses de risques de crédit individuelles pour les pays et secteurs les plus exposés. Un suivi de l'évolution de la sensibilité à ces risques est réalisé par le Comité des Risques qui souhaite renforcer encore la prise en compte de ce facteur de risque en poursuivant les travaux et en menant des actions spécifiques comme la sensibilisation des analystes de crédit à l'évolution de ces risques.

3. L'organisation du Contrôle Interne

Sous l'autorité fonctionnelle de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale, l'Inspecteur Général du Crédit du Nord est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général qui veille à son indépendance.

Membre du Comité Exécutif, le Secrétaire Général supervise le Contrôle Permanent, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Sécurité Financière, la Direction des Affaires du Groupe ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit, sous l'autorité du Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, de la Sécurité Financière et le RCSI. Ce comité s'est réuni cinq fois en 2017.

1. Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique du Crédit du Nord couvre l'ensemble des activités du Groupe Crédit du Nord. Il a pour mission d'évaluer la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Il effectue également toute mission d'analyse spécifique à la demande de la Direction Générale du Crédit du Nord. L'effectif du Contrôle Périodique se compose de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de cadres confirmés disposant d'une expérience bancaire ou d'audit. Ce dispositif est intégré à la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale. C'est ainsi que des équipes d'audit de l'actionnaire ou des équipes mixtes effectuent aussi régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du Groupe Crédit du Nord, notamment sur le domaine informatique.

Le plan d'audit annuel est établi en s'appuyant sur une démarche d'identification méthodique et régulière des zones de risques de la Banque et de ses filiales tout en prenant en compte les sujets d'attention du management du Groupe, du Comité de Coordination du Contrôle Interne, du Comité des Risques et des régulateurs. Il est arrêté par la Direction Générale du Crédit du Nord sur proposition de l'Inspecteur Général du Crédit du Nord, en concertation avec la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

Les missions du Contrôle Périodique se composent d'une phase de diagnostic, destinée à identifier les zones de risques à investiguer spécifiquement sur le périmètre audité, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport. Ce dernier est directement transmis par l'Inspecteur Général du Crédit du Nord à la Direction Générale à l'issue de la mission.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré directement par le Contrôle Périodique.

Le bilan des travaux et constats du Contrôle



Périodique ainsi que la mise en œuvre des préconisations sont suivis dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique et des Comités de Coordination du Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord.

En outre, l'Inspecteur Général rend compte de ses travaux au Comité des Risques du Conseil d'Administration du Crédit du Nord, tenu en présence d'un représentant de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

2. Le Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'Agences et de Centres d'Affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable du contrôle local de la Banque Laydernier lequel dépend hiérarchiquement du Président de la Banque et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du Groupe Crédit du Nord.

Les contrôleurs de la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG) sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Financière mais fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent du Groupe Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés pour chacune de ces entités.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord, et aux membres du COMEX (Comité Exécutif) à chaque réunion du CCCI.

Le contrôle administratif et comptable de premier et second niveaux de la Banque Laydernier

Le Manuel des contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect

Directive MIF, CRS...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés, dispose de fiches de contrôle élaborées sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

A chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel GPS (Global Permanence Supervision, Groupe SG) qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du dispositif de Contrôle Permanent sur les thèmes audités.

4. La production et le Contrôle de l'information financière et comptable

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Les normes comptables applicables sont les normes françaises pour l'établissement des comptes sociaux et les normes édictées par la Direction Financière du Groupe Société Générale pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Crédit du Nord est tenu de publier ses comptes consolidés en normes IFRS.

Par ailleurs, le Groupe Crédit du Nord est également tenu de publier ses reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...) à destination des superviseurs nationaux (ACPR et Banque de France).

La fonction Finance - Comptabilité est organisée en trois Centres de Services Partagés (CSP) rattachés à



la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG), situés géographiquement à Paris, Lille et Aubagne.

Ces CSP centralisent l'activité de suivi comptable et les activités de production comptable pour toutes les banques du Groupe Crédit Du Nord.

1. Production des données comptables

1-1 Missions de la Direction de la Comptabilité du Groupe

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle se compose de centres d'expertise regroupant les activités suivantes :

- **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramètres des reportings...);
- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du Groupe Crédit du Nord et des états réglementaires destinés aux autorités de tutelle ;
- **suivi comptable** : surveillance au quotidien de la comptabilité des agences (exploitantes et administratives), analyse des suspens et régularisation des écritures comptables automatiques ou manuelles non conformes aux contrôles mis en place dans les traitements comptables.

1-2 Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multi-bancaire : toutes les banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Le système de synthèse, pour la partie comptable, est constitué de la « Base de Synthèse de Référence » (BSR) alimentée quotidiennement par les écritures comptables des différents systèmes opératoires. Cette base, en intégrant des données extracomptables forme la Base de Synthèse de Référence Enrichie (BSRE).

Au cœur du système de synthèse des banques du Groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les reportings comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...);
- d'alimenter des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 3 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein des banques du Groupe, la DCG assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations des banques du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCG ;
- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et à la Banque de France.

1-3 La production des données comptables

L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCG.

Chaque Centre de Services Partagés, disposant du système d'information commun, comptabilise, en date d'arrêt, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Ces centres d'expertise contrôlent, analysent et enregistrent, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier pour toutes les entités bancaires du Groupe.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués par les entités aux organes de tutelle et



les comptes individuels publiés.

Les autres entités, disposant de leur propre système d'information comptable, transmettent, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting à l'actionnaire.

A ce titre, les liasses de consolidation individuelles des sociétés du Groupe en provenance des CSP sont contrôlées et validées. Les écritures de consolidation saisies et les opérations réciproques éliminées.

Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

2. Contrôle Interne de la production comptable

2-1 Surveillance comptable

La surveillance comptable quotidienne est effectuée, au sein de la Filière Finance, par des chargés de suivi comptable rattachés aux Directeurs de Centres de Services Partagés (CSP).

Ils s'appuient sur un outil SCJ « Suivi Comptable Journalier », développé et maintenu par la DCG, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, reporté de la bonne exécution de ce suivi, est formalisé et assuré par les Directeurs des CSP qui reportent au Directeur Comptable pour toutes les entités du Groupe.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent de la Direction Financière du Groupe.

2-2 Le contrôle de l'établissement des comptes

individuels et consolidés

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

Contrôles des données

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

Tant que la société établissant son reporting n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données à la DCG.

Une fois reçues, les liasses de consolidation, envoyées par chaque société consolidée, sont analysées, éventuellement corrigées, puis validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCG.

Contrôles des outils servant à la consolidation

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCG. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

Contrôles par les comptes

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

Le Groupe Crédit du Nord participe aux certifications trimestrielles du Groupe Société Générale basées sur des contrôles clés, sur des indicateurs et sur la réalité des contrôles comptables.

Cette certification dote le Groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui



lui permet de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

2-3 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein des banques du Groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'informations. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles dans les banques du Groupe Crédit du Nord comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Événement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;
- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;
- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reportings réglementaires, progiciel de consolidation...).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

2-4 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, le Groupe Crédit du Nord est tenu :

- de sauvegarder les droits des clients sur les

instruments financiers leur appartenant ;

- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du Groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

3. Production et contrôle des données financières et de gestion

3-1 La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du Groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du Groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans **une base de données de gestion unifiée** qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses filiales bancaires.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.



3-2 Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire** a lieu deux fois par an en

présence de la Direction Générale : au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des régions et des filiales et au second semestre dans le cadre de la réunion budgétaire annuelle. Ces réunions donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges**, auquel participe le Directeur Général, a lieu quatre fois par an. Il permet une revue des autres charges de fonctionnement, des investissements et des effectifs du réseau d'exploitation et de l'ensemble des directions du siège.



IV. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2017	2016	2015	2014	2013
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	24 788 832	24 788 832	24 788 832	24 788 832	24 788 832
Nombre d'actions émises	1 549 302	1 549 302	1 549 302	1 549 302	1 549 302
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	96 486	98 705	101 214	98 400	96 910
Produit net bancaire	80 112	82 732	81 340	77 226	74 995
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation ⁽⁴⁾	27 809	33 229	35 422	29 445	33 303
Impôt sur les bénéfices	6 671	9 331	7 622	6 914	7 868
Résultat après impôts, amortissements et provisions	27 846	32 669	35 422	29 825	33 143
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	9 792	11 232	11 542	10 535	25 873
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions ^{(3) (4)}	13,29	14,78	17,27	14,01	15,71
Résultat après impôts, amortissements et provisions	8,94	10,40	10,81	8,78	10,96
Dividende versé à chaque action ⁽²⁾	6,32	7,25	7,45	6,80	16,70
PERSONNEL					
Effectifs moyens	300	306	303	306	306
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	12 835	14 408	13 304	13 282	12 754
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) <i>(en milliers d'euros)</i>	5 506	6 039	6 048	6 135	6 000

⁽¹⁾ Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

⁽²⁾ Au titre de l'exercice.

⁽³⁾ Sur la base du nombre d'actions émises en fin d'exercice.

⁽⁴⁾ Calcul modifié en 2017



V. BILAN

Bilan individuel au 31 décembre

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2.3	22 720,5	19 874,4
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	0,0	0,0
Créances sur les établissements de crédit	2.3	586 072,1	428 793,0
Opérations avec la clientèle	2.3	2 144 598,1	2 005 269,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	614,0	614,0
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	98,2	98,2
Participations et autres titres détenus à long terme	2.1	1 504,3	1 331,3
Parts dans les entreprises liées	2.1	0,0	0,0
Opérations de crédit-bail et de location assimilées		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	7.1	1 807,6	1 786,3
Immobilisations corporelles	7.1	11 154,7	9 803,3
Autres actifs	3.2	5 090,9	4 819,0
Comptes de régularisation	3.2	11 552,3	10 703,6
TOTAL		2 785 212,8	2 483 092,6

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés	2.3	169 295,5	149 136,8
Engagements de garantie donnés	2.3	130 574,6	133 993,1
Engagements donnés sur titres		0,0	0,0
Opérations en devises		327,1	211,2
Engagements sur instruments financiers à terme	2.2	1 067 283,7	1 011 922,1

**PASSIF***(en milliers d'euros)*

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales, comptes courants postaux		0,0	-
Dettes envers les établissements de crédit	2.4	1 184 459,0	992 445,4
Opérations avec la clientèle	2.4	1 478 879,6	1 383 919,5
Dettes représentées par un titre	2.4	0,0	16,8
Autres passifs	3.2	5 426,4	4 690,0
Comptes de régularisation	3.2	23 804,4	22 846,8
Provisions	2.8	9 924,9	9 261,1
Dettes subordonnées	6.2	0,0	0,0
Capitaux propres	6.1	82 718,5	69 913,0
Capital souscrit		24 788,8	24 788,8
Primes d'émission		0,0	0,0
Réserves		11 218,1	11 218,1
Provisions réglementées		0,0	0,0
Report à nouveau		32 853,2	17 785,7
Résultat de l'exercice		13 858,3	16 120,4
TOTAL		2 785 212,8	2 483 092,6

HORS-BILAN*(en milliers d'euros)*

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	2.4	171 846,2	126 030,6
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	2.4	1 045 599,7	1 061 031,9
Engagements reçus sur titres		0,0	0,0
Opérations en devises		46 604,1	44 553,2



VI. COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<i>Intérêts et produits assimilés</i>		46 135,4	50 748,5
<i>Intérêts et charges assimilés</i>		-9 226,6	-10 654,9
Net des intérêts et produits assimilés	2.5	36 908,8	40 093,7
Revenus des titres à revenu variable	2.6	36,9	37,4
<i>Commissions (produits)</i>		40 501,3	37 881,7
<i>Commissions (charges)</i>		-5 284,6	-4 374,0
Net des commissions	3.1	35 216,7	33 507,6
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2.7	8 507,7	8 801,3
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	2.7	0,0	0,0
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>		849,6	768,8
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>		-1 407,5	-476,5
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		-557,8	292,3
PRODUIT NET BANCAIRE		80 112,3	82 732,4
Frais de personnel	4.1	-22 227,7	-24 449,0
Autres frais administratifs	4.3	-29 977,3	-26 459,1
Dotations aux amortissements		-1 622,1	-1 879,2
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		-53 827,2	-52 787,3
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		26 285,1	29 945,1
Coût du risque	2.8	-5 755,2	-4 493,7
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 529,8	25 451,4
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.9 / 7.1	0,0	0,0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		20 529,8	25 451,4
Impôt sur les bénéfices	5	-6 671,5	-9 331,0
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	0,0
RESULTAT NET		13 858,3	16 120,4



VII. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION

Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les nouvelles notes et celles annexées aux comptes annuels publiés au titre de l'exercice 2016 :

COMPTES SOCIAUX		
Bilan individuel au 31 décembre		
Compte de résultat		
Référence 2017	NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS	Référence 2016
Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes annuels	Note 1
Note 1.1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	Note 1.1
Note 1.2	Recours à des estimations et au jugement	Note 1.2
Note 2	Instruments financiers	
Note 2.1	Portefeuille titres	Notes 10, 11, 12 et 13
Note 2.2	Opérations sur les instruments financiers à terme	
Note 2.3	Prêts et créances	Notes 8 et 9
Note 2.4	Dettes	Notes 17, 18, 19 et 20
Note 2.5	Produits et charges d'intérêts	Note 1
Note 2.6	Revenus des titres à revenu variable	
Note 2.7	Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés	
Note 2.8	Dépréciations et provisions	Notes 5 et 23
Note 2.9	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	Note 6
Note 3	Autres activités	
Note 3.1	Produits nets des commissions sur prestations de services	Note 2
Note 3.2	Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation	Notes 15, 16, 21 et 22
Note 4	Charges et avantages du personnel	
Note 4.1	Frais de personnel et rémunération des dirigeants	Note 3
Note 4.2	Avantages du personnel	Note 23
Note 4.3	Autres frais administratifs	
Note 5	Impôts	Notes 7
Note 6	Capitaux propres	
Note 6.1	Evolution des capitaux propres	Note 24
Note 6.2	Dettes subordonnées	
Note 7	Autres informations	
Note 7.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	Notes 4, 6 et 14
Note 7.2	Emplois, ressources et instruments financiers a terme ventilés selon la durée restant à courir	
Note 7.3	Tableau des filiales et participations	



Annexe aux comptes individuels

NOTE 1 Principes règles d'évaluation et de présentation des comptes

Les comptes individuels de la Banque Laydernier ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2017.

Monnaie de présentation

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentes dans les notes annexes.

Opérations en devises

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.



1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels de la Banque Laydernier, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. notes 2.1 et 2.2) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Note 2.8), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 7.1) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel ainsi que les provisions pour litiges (cf. Notes 2.8, et 4.2) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. notes 5 et 3.2).



NOTE 2 Instruments financiers

2.1 Portefeuilles titres

Principes comptables

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes. Les règles de dépréciation afférentes sont décrites dans la Note 2.8.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Laydernier a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.



Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Laydernier a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque Laydernier a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.



2.1.1 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

	31/12/2017				31/12/2016			
	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de placement ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	98,7	1 000,0	1 098,7	-	98,7	1 000,0	1 098,7
Dépréciations	-	-0,5	-386,0	-386,5	-	-0,5	-386,0	-386,5
Montant net	-	98,2	614,0	712,2	-	98,2	614,0	712,2
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ⁽²⁾	-	98,2	614,0	712,2	-	98,2	614,0	712,2

(1) Dont titres éligibles au refinancement auprès de la Banque de France

0,0

0,0

(2) Dont obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics (net de provisions et hors créances rattachées)

0,0

0,0

Informations complémentaires sur les services

Portefeuille de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes ⁽¹⁾	-	-
Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	-	-
Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement à revenu fixe (hors titres douteux)	-	-
Parts d'OPCVM détenues	-	-
Montant des titres cotés sur effets publics et valeurs assimilés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur actions et autres titres à revenu variable (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres subordonnés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

**Portefeuille d'investissement***(en milliers d'euros)*

	31/12/2017	31/12/2016
Valeur estimée des titres d'investissement		
Plus-values latentes	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres d'investissement (hors titres douteux)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

Transfert de titres

En 2016 et 2017, aucun transfert de titres n'a été fait d'un portefeuille à un autre.

2.1.2 Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Principes comptables

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque Laydernier, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Banque Laydernier, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Banque Laydernier.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par la Banque Laydernier, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

**Parts dans les entreprises liées***(en milliers d'euros)*

	31/12/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit	0,0	0,0
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Autres	0,0	0,0
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
TOTAL BRUT	0,0	0,0
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	0,0	0,0

2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme**Principes comptables**

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en « Produits nets d'intérêts ».

S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.



2.2.1 Engagements sur instruments financiers

(en milliers d'euros)	Transaction	Spéculation	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
Catégories de contrat selon le règlement CRB 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés						
Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	25 001,6	987 500,0	-	1 012 501,6	927 208,3
Autres	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
Options de taux d'intérêts	-	23 928,3	10 000,0	-	33 928,3	41 738,8
Options de change	-	-	-	20 853,8	20 853,8	21 487,5
Autres options	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	48 929,8	997 500,0	20 853,8	1 067 283,7	990 434,6

2.2.2 Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Opérations fermes	
Opérations sur marchés organisés	
Contrats à terme de taux d'intérêts	-
Contrats à terme de change	-
Autres contrats à terme	-
Opérations de gré à gré	
Swaps de taux d'intérêts	1 050 519,7
Autres	-
Opérations conditionnelles	
Options de taux d'intérêts	33 936,8
Options de change	20 853,8
Autres options	-
TOTAL	1 105 310,3



2.3 Prêts et créances

Principes comptables

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours: créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Laydernier de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables (cf. Note 2.8).

2.3.1 Caisse, banques centrales et comptes courants postaux

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2017
Caisse	10 468,9	9 947,8
Banques centrales	12 251,7	9 926,6
Comptes courants postaux	-	-
TOTAL	22 720,5	19 874,4



2.3.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes et prêts à vue		
Comptes ordinaires	101 846,2	143 372,3
Prêts et comptes au jour le jour	-	-
Comptes et prêts à terme		
Prêts et comptes à terme	482 726,6	284 459,4
Prêts subordonnés et participatifs	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachées	1 499,3	961,3
TOTAL BRUT ^{(1) (2) (3)}	586 072,1	428 793,0
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	586 072,1	428 793,0
(1) Dont créances douteuses	-	-
(2) Dont créances douteuses compromises	-	-
(3) Dont opérations avec les entreprises liées	399 018,6	374 201,0

2.3.3 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Créances commerciales	8 813,1	11 093,4
Autres concours à la clientèle	2 024 530,2	1 887 551,8
Crédits de trésorerie	189 957,5	169 662,2
Crédits à l'exportation	305,3	308,6
Crédits d'équipement	376 994,1	337 428,5
Crédits à l'habitat	1 451 700,9	1 375 562,7
Autres crédits à la clientèle	5 572,4	4 589,7
Comptes ordinaires débiteurs	60 272,1	60 218,6
Créances douteuses brutes	88 432,5	82 170,4
Créances rattachées	3 835,0	4 282,8
TOTAL BRUT ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6)}	2 185 883,0	2 045 317,0
Dépréciations	-41 284,9	-40 047,7
TOTAL NET	2 144 598,1	2 005 269,4
(1) Dont créances saines (hors créances rattachées)	2 093 615,4	1 958 863,9
- Sociétés et entrepreneurs individuels	635 014,0	573 269,2
- Particuliers	1 438 646,7	1 368 052,8
- Clientèle financière	839,0	568,8
- Autres	19 115,6	16 973,1
(2) Dont créances douteuses (hors créances rattachées)	36 724,8	33 418,5
- Sociétés et entrepreneurs individuels	20 958,1	19 416,5
- Particuliers	15 715,3	14 002,0
- Clientèle financière	-	-
- Autres	51,3	-
(3) Dont créances douteuses compromises	51 707,8	48 751,9
- Sociétés et entrepreneurs individuels	38 439,3	38 579,4
- Particuliers	13 264,5	10 167,3
- Clientèle financière	-	-
- Autres	3,9	5,2
(4) Dont créances remises en garantie de passif	292 466,1	140 309,5
(5) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	96 638,3	-
(6) Dont opérations avec les entreprises liées	-	-

Les encours bruts de crédits restructurés s'élèvent à 4,5 millions d'euros au 31/12/2017.



2.3.4 Engagements par signature donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	0,0	0,0
en faveur de la clientèle	169 295,5	149 136,8
SOUS-TOTAL ⁽¹⁾	169 295,5	149 136,8
Engagements de garantie		
d'ordre d'établissements de crédit	0,0	0,0
d'ordre de la clientèle	130 574,6	133 993,1
SOUS-TOTAL ⁽²⁾	130 574,6	133 993,1
TOTAL	299 870,1	283 129,9
<i>(1) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>(2) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	<i>91 276,9</i>	<i>86 738,6</i>

2.4 Dettes

Principes comptables

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.



2.4.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	9 051,2	5 792,6
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	9 051,2	5 792,6
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	1 174 680,2	985 712,8
Dettes rattachées	727,6	940,0
SOUS-TOTAL	1 175 407,8	986 652,8
TOTAL ⁽¹⁾	1 184 459,0	992 445,4

(1) Dont opérations avec les entreprises liées

1 175 817,8

986 885,5

2.4.2 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	367 317,3	353 409,5
A terme	93 366,0	89 936,5
SOUS-TOTAL	460 683,2	443 346,0
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	457 027,8	385 218,1
Particuliers	329 321,0	300 754,2
Clientèle financière	0,0	0,0
Autres	45 746,9	46 836,8
SOUS-TOTAL	832 095,7	732 809,1
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	160 584,6	170 998,0
Particuliers ⁽¹⁾	1 128,6	6 573,2
Clientèle financière	0,0	0,0
Autres	23 222,9	29 266,8
SOUS-TOTAL	184 936,2	206 838,0
Dettes rattachées	1 164,5	926,5
TOTAL	1 478 879,6	1 383 919,5
Titres donnés en pension à la clientèle	0,0	0,0
TOTAL ⁽²⁾	1 478 879,6	1 383 919,5

(1) Dont dépôts de garantie

134,6

123,0

(2) Dont opérations avec les entreprises liées

0,0

0,0



2.4.3 Dettes représentées par un titre

Principes comptables

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont

amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Bons de caisse	0,0	0,0
Emprunts obligataires	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	16,8
SOUS-TOTAL	0,0	16,8
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	0,0	0,0
TOTAL	0,0	16,8
<i>Solde débiteur non amorti des primes d'émission de ces dettes représentées par un titre</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>

2.4.4 Engagements par signature reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	171 846,2	126 030,6
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	1 045 599,7	1 061 031,9
TOTAL	1 217 445,9	1 187 062,5
<i>(1) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	<i>171 846,2</i>	<i>126 030,6</i>
<i>(2) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	<i>115,0</i>	<i>115,0</i>



2.5 Produits et charges d'intérêts

Principes comptables

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par

ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	2 024,7	-4 823,5	-2 798,8	1 999,1	-5 987,6	-3 988,5
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	2 024,7	-4 823,5	-2 798,8	1 999,1	-5 987,6	-3 988,5
Titres et valeurs reçus en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations avec la clientèle	43 324,2	-4 403,1	38 921,1	47 907,7	-4 658,1	43 249,6
Créances commerciales	302,3	0,0	302,3	369,4	0,0	369,4
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	39 230,3	0,0	39 230,3	43 466,2	0,0	43 466,2
Comptes ordinaires débiteurs	3 791,6	0,0	3 791,6	4 072,1	0,0	4 072,1
Comptes d'épargne à régime spécial	0,0	-3 049,5	-3 049,5	0,0	-3 397,6	-3 397,6
Autres dettes envers la clientèle	0,0	-1 353,6	-1 353,6	0,0	-1 260,5	-1 260,5
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0	0,0	0,0	-9,1	-9,1
Autres produits d'intérêts et charges assimilées	786,5	0,0	786,5	841,7	0,0	841,7
TOTAL PRODUITS / CHARGES D'INTÉRÊTS	46 135,4	-9 226,6	36 908,8	50 748,5	-10 654,9	40 093,7

⁽¹⁾ Le détail des autres concours à la clientèle se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Crédits de trésorerie	6 041,8	6 578,7
Crédits à l'exportation	8,4	14,1
Crédits d'équipement	8 421,2	8 808,5
Crédits à l'habitat	23 595,2	26 392,0
Autres crédits à la clientèle	1 163,6	1 673,0
TOTAL	39 230,3	43 466,2



2.6 Revenus des titres à revenu variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	36,9	36,9
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme ⁽¹⁾	0,0	0,5
TOTAL	36,9	37,4
<i>(1) Dont revenus des parts dans les entreprises liées</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>

2.7 Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net sur portefeuille de négociation		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	0,0	0,0
Résultat sur instruments financiers à terme	6 017,3	6 497,2
Résultat net des opérations de change	2 490,4	2 304,2
SOUS-TOTAL	8 507,7	8 801,3
Résultat net sur titres de placement		
Plus-values de cession	0,0	0,0
Moins-values de cession	0,0	0,0
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0
Reprises de dépréciations	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	0,00	0,01
TOTAL NET	8 507,7	8 801,3



2.8 Dépréciations et provisions

2.8.1 Dépréciations

Principes comptables

Les dépréciations comprennent les dépréciations d'actifs et les dépréciations de titres.

Dépréciation d'actifs

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels).

La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Ségmentation des encours

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une Note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

Sains sous surveillance (« 3S »)

La Banque Laydernier a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.



Dépréciation sectorielle pour risque de crédit

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction des Risques du Groupe Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Réduction des risques

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

Provisionnement statistique

Description et principes de fonctionnement du modèle

Le Groupe Crédit du Nord a recours à une méthode statistique pour le provisionnement des crédits en défaut de son portefeuille « retail » (marchés des particuliers et des professionnels). Sur ces marchés, le recours à un modèle statistique pour le provisionnement de ces créances se justifie par la volumétrie importante de créances présentant des montants unitaires faibles.

Les crédits sont regroupés en six classes d'actifs homogènes en matière de risque, définies à partir des classes d'actifs bâloises :

- Crédits Immobiliers des Particuliers et SCI Patrimoniales
- Crédits Revolving des Particuliers
- Crédits à la Consommation des Particuliers
- Comptes courants et découverts des Particuliers et SCI Patrimoniales
- Crédits Moyen/Long Terme des Professionnels et SCI
- Crédits Court Terme des Professionnels et SCI Commerciales

Les créances les plus significatives lors de leur entrée en défaut sont exclues de ce dispositif de provisionnement statistique au profit d'une dépréciation déterminée à dire d'expert. Les créances dépréciées à dire d'expert sont identifiées en appliquant des seuils opérationnels définis au niveau de chaque classe d'actif. Elles représentent de l'ordre de 1% de l'ensemble des créances « retail » en défaut.

Les crédits immobiliers cautionnés par Crédit Logement et les engagements par signature sont exclus du dispositif de provisionnement statistique et ne font donc pas l'objet d'une dotation de provision. Cette absence de provision est justifiée dans le premier cas par la prise en charge par Crédit Logement de l'intégralité des pertes en cas de défaut et dans le deuxième cas par le caractère exceptionnel des pertes constatées pour cette typologie d'engagement hors bilan.

Le modèle de provisionnement statistique s'applique au portefeuille en défaut (crédits douteux et contentieux). Les paramètres de provisionnement sont déterminés par l'observation du passé et sont :

- la probabilité de passage de douteux en contentieux (LGD1),
- le taux de perte lorsque le dossier est contentieux (LGD2).

Ces taux sont déterminés par classes d'actifs homogènes et tiennent compte de l'ancienneté des crédits dans le statut douteux ou contentieux.

Calcul des dépréciations sur les encours douteux

Le taux de dépréciation sur les créances douteuses est calculé, par classe d'actifs homogènes, par le produit des taux LGD1 et LGD2.

Calcul des dépréciations sur les encours contentieux

Le taux de dépréciation sur les créances contentieuses correspond au taux LGD2, qui est distinct en fonction de la classe d'actif homogène à laquelle appartient la créance. Les classes d'actifs homogènes des créances contentieuses sont découpées en générations trimestrielles d'entrée au contentieux, chacune faisant l'objet d'un taux de perte différent. Pour chaque génération, le taux LGD2 est calculé à partir des recouvrements et pertes observés par trimestre d'historique. Le nombre de trimestres sur lesquels ces recouvrements sont observés peut atteindre jusqu'à 50 trimestres.

Mise à jour des paramètres utilisés dans le modèle statistique

Les recouvrements réellement observés sur l'exercice sont comparés avec les recouvrements prévus par le modèle afin d'apprécier son caractère prédictif.

Les paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement statistique sont mis à jour deux fois par an pour tenir compte des tendances récentes en matière de recouvrement.



Dépréciation de titres

Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable

À la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

À la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».



(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dépréciations d'actifs		
Etablissements de crédit	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	41 284,9	40 047,7
SOUS-TOTAL ⁽¹⁾	41 284,9	40 047,7
Dépréciation de titres	386,5	386,5
STOCK GLOBAL DE DEPRECIATIONS	41 671,3	40 434,1

⁽¹⁾ La variation du stock de dépréciations (hors titres) s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2016	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Dépréciations sur créances douteuses								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	5 777,0	5 360,9	0,0	-5 573,6	0,0	0,0	0,0	5 564,2
Dépréciations sur créances douteuses compromises								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	34 270,7	9 933,9	0,0	-8 484,0	0,0	0,0	0,0	35 720,6
TOTAL	40 047,7	15 294,8	0,0	-14 057,6	0,0	0,0	0,0	41 284,9

2.8.2 Provisions

Principes comptables

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de

façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Banque Laydernier estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques de compte de résultat correspondantes.



(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Provisions		
Provisions sur engagements hors-bilan	2 363,1	1 935,4
Provisions sectorielles et autres	4 020,0	3 980,0
Provisions pour risques et charges	1 779,9	2 043,8
STOCK DE PROVISIONS ⁽¹⁾	8 163,0	7 959,2

⁽¹⁾ La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2016	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur engagements hors-bilan	1 935,4	1 153,3	- -	-725,6	-	-	-	2 363,1
Provisions sectorielles et autres ^(*)	3 980,0	40,0	- -	-	-	-	-	4 020,0
Provisions pour litiges avec la clientèle	686,2	-	36,0 -	-	-	-	-	722,3
Provisions sur instruments financiers à terme	-	-	- -	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges ^(**)	1 357,6	51,9	- -	-	-351,9	-	-	1 057,6
TOTAL	7 959,2	1 245,2	36,0 -	-725,6	-351,9	-	-	8 163,0

^(*) Dépréciations effectuées de façon statistique sur la base de portefeuilles homogènes (dépréciations des dossiers 3S et sectorielles pour risque de crédit).

^(**) Ce poste est principalement constitué des provisions PEL / CEL dont les dotations nettes s'élèvent à + 70 milliers d'euros en 2017 (cf. note 2.8.3).

2.8.3 Engagements sur les contrats d'épargne logements

Principes comptables

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Laydernier des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Laydernier font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.



Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base

des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	26 737,6	35 780,9
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	39 881,2	29 041,0
Ancienneté de plus de 10 ans	16 208,5	16 871,2
SOUS-TOTAL	82 827,3	81 693,1
Comptes d'épargne-logement (CEL)	9 410,2	9 754,7
TOTAL	92 237,5	91 447,8

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Ancienneté de moins de 4 ans	3,5	46,5
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	363,6	578,3
Ancienneté de plus de 10 ans	50,6	52,4
TOTAL	417,7	677,2

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	80,0	83,0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	130,0	94,4
Ancienneté de plus de 10 ans	440,0	542,6
SOUS-TOTAL	650,0	720,1
Comptes d'épargne-logement (CEL)	20,0	13,8
Prêts tirés	10,0	20,0
TOTAL	680,0	753,8

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note 2.8.2).



D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et

représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque Laydernier des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

2.8.4 Coût du risque

Principes comptables

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et

provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Risque de contrepartie		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-16 540,0	-13 671,1
Pertes non couvertes	-1 045,3	-1 138,3
Pertes couvertes	-3 339,4	-5 017,6
Reprises de dépréciations et de provisions (y compris utilisations)	14 783,1	15 138,0
Récupérations sur créances amorties	397,5	296,0
SOUS-TOTAL	-5 744,0	-4 393,1
Autres risques		
Dotations aux provisions sur litiges	-	-93,0
Pertes non couvertes par des provisions sur litiges	-11,3	-7,6
Pertes couvertes par des provisions sur litiges	-	-501,0
Reprises de provisions sur litiges (y compris utilisations de provisions)	-	501,0
Récupérations sur créances amorties	-	-
SOUS-TOTAL	-11,3	-100,6
TOTAL	-5 755,2	-4 493,7



2.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Principes comptables

La rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les

dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Plus et moins-values sur immobilisation	-	-
TOTAL	-	-



NOTE 3 Autres activités

3.1 Produits nets des commissions sur prestations de services

Principes comptables

La Banque Laydernier enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les

droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	465,6	-	465,6	228,1	-	228,1
Opérations avec la clientèle	12 848,7	-	12 848,7	12 520,3	-	12 520,3
Opérations sur titres	4 551,5	-0,7	4 550,8	3 546,2	-	3 546,2
Opérations de change	62,2	-	62,2	62,3	-	62,3
Engagements de financement et de garantie	1 634,1	-1 305,4	328,7	1 640,1	-806,4	833,7
Prestations de services et autres	20 939,2	-3 978,4	16 960,7	19 884,6	-3 567,6	16 317,0
TOTAL NET	40 501,3	-5 284,6	35 216,7	37 881,7	-4 374,0	33 507,6

3.2 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation

3.2.1 Autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs		
Débiteurs divers	4 736,6	4 411,3
Primes sur instruments conditionnels achetés	129,0	186,2
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	-	0,0
Autres emplois divers	225,4	221,6
SOUS-TOTAL	5 090,9	4 819,0
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	580,9	32,2
Produits à recevoir	6 406,4	5 050,0
Autres comptes de régularisation	4 565,0	5 621,4
SOUS-TOTAL	11 552,3	10 703,6
TOTAL ⁽¹⁾	16 643,2	15 522,6

(1) Au 31/12/2017, aucun élément de ces actifs n'est mis en pension.



3.2.2 Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs		
Créditeurs divers	5 330,1	4 559,9
Primes sur instruments dérivés vendus	90,2	121,9
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	6,2	8,1
Autres opérations sur titres	-	-
SOUS-TOTAL	5 426,4	4 690,0
Comptes de régularisation		
Charges à payer	18 151,3	16 879,9
Impôts différés	-	1 032,0
Produits constatés d'avance	3 084,7	3 120,4
Autres comptes de régularisation	2 568,4	1 814,5
SOUS-TOTAL	23 804,4	22 846,8
TOTAL ⁽¹⁾	29 230,7	27 536,8

(1) Aucun de ces montants ne se rapporte à des éléments reçus en pension ni à des dettes représentatives de titres empruntés.

NOTE 4 Charges et avantages du personnel

4.1 Frais de personnel et rémunération des dirigeants

Principes comptables

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en « Frais de personnel » lorsque ces derniers ont rendus les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 4.2.



(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Rémunérations du personnel	-12 684,1	-13 053,8
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-3 095,3	-3 144,9
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-2 418,4	-2 393,0
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	822,5	-1 195,6
Autres charges sociales et fiscales	-2 005,2	-1 982,2
Participation, intéressement et abondements	-2 847,2	-2 679,5
<i>Dont intéressement</i>	-1 646,8	-1 177,6
<i>Dont participation</i>	-540,0	-1 005,4
Transfert de charges	0,0	0,0
TOTAL	-22 227,7	-24 449,0

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 1 290 milliers d'euros en 2017.

	2017	2016
Effectif inscrit au 31 décembre	316,0	324,0
Effectif moyen du personnel en activité	300,0	306,0
- Effectif Cadres	116,0	118,0
- Effectif Techniciens	184,0	188,0

4.2 Avantages du personnel

Détail des provisions sur avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2016	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017	
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change		
Provisions sur avantages au personnel	1 301,9	-	44,6	-	-	-677,4	1 092,8	-	1 761,9



4.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Principes comptables

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Laydernier se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque Laydernier sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque Laydernier s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements des régimes à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.



A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Laydernier se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de la Banque Laydernier regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

B.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
A - Valeur actualisée des engagements financés	3 189,73	3 925,55
B - Juste valeur des actifs de financement	-3 737,10	-3 807,16
C = A + B Solde des régimes financés	-547,37	118,39
D - Valeur actualisée des engagements non financés	0,00	0,00
E - Effet du plafonnement d'actif	0,00	0,00
C + D + E = SOLDE NET COMPTABILISE AU BILAN	-547,37	118,39

Notes :

1. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite et de pré-retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

2. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.



B.2 Composantes du coût des prestations définies

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Coût des services de l'année y compris charges sociales	178,7	184,1
Cotisations salariales	0,0	0,0
Coût des services passés / réductions	0,0	0,0
Effet des liquidations	0,0	0,0
Intérêts nets	-3,9	-0,5
Transfert d'actifs non reconnus	0,0	0,0
Modifications du périmètre et autres ajustements de la période	0,0	0,0
A - Composantes reconnues en résultat	174,9	183,6
Ecarts actuariels liés aux actifs ⁽¹⁾	-179,4	-17,3
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses démographiques	-2,7	0,0
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	-687,5	233,3
Ecarts actuariels d'expérience	29,0	880,9
Effet du plafonnement d'actifs	0,0	0,0
B - Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-840,6	1 096,8
C = A + B TOTAL DES COMPOSANTES DU COUT DES PRESTATIONS DEFINIES	-665,8	1 280,4

⁽¹⁾ Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets.

B.3 Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

B.3.1 Variations de la valeur actuelle des obligations

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	3 925,6	2 799,2
Coût des services de l'année y compris charges sociales	178,7	184,1
Cotisations salariales	0,0	0,0
Coût des services passés / réductions	0,0	0,0
Effets des liquidations	0,0	0,0
Intérêts nets	34,2	40,9
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses démographiques	-2,7	0,0
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	-687,5	233,3
Ecarts actuariels d'expérience	29,0	880,9
Conversion en devises	0,0	0,0
Prestations servies	-287,5	-212,9
Modification du périmètre de consolidation	0,0	0,0
Transferts et autres	0,0	0,0
VALEUR AU 31 DECEMBRE	3 189,7	3 925,6

B.3.2 Variations de la juste valeur des actifs de financement (actifs du régime et actifs distincts)

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	3 807,2	2 961,2
Charges d'intérêt liés aux actifs de régime	38,1	41,5
Charges d'intérêt liés aux actifs distincts	0,0	0,0
Ecarts actuariels liés aux actifs	179,4	17,3
Conversion en devises	0,0	0,0
Cotisations salariales	0,0	0,0
Cotisations patronales	0,0	1 000,0
Prestations servies	-287,5	-212,9
Modifications du périmètre de consolidation	0,0	0,0
Transferts, liquidations et autres	0,0	0,0
VALEUR AU 31 DECEMBRE	3 737,1	3 807,2



B.4 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

B.4.1 Informations générales sur les actifs de financement (composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 64 % en Obligations, 23 % en Actions, 13 % en Autres.

Les excédents d'actifs de régime sont néants.

Les cotisations employeurs éventuellement versées pour 2017 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies seront déterminées suite aux évaluations réalisées en fin d'année.

B.4.2 Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(en millier d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs des régimes	217,4	58,8
Actifs distincts	0,0	0,0

B.5 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi

	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'escompte	1,5%	1,0%
Taux d'inflation long terme	1,6%	1,3%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Avant 30 ans	Cadres : 2.70% - Non Cadres : 2.70%	3,5%
30-50 ans	Cadres : 1.9%-1.5% - Non Cadres : 1.9%-1.5%	3,5%
A partir de 50 ans	Cadres : 0.70% - Non Cadres : 0.70%	3,5%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	18,7	17,5
Duration (en années)	12,7	13,0

Le taux d'actualisation est issu des courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) : (0.0% à 3 ans ; 0,4% à 5 ans ; 1,1% à 10 ans ; 1,5% à 15 ans). Le taux retenu pour l'évaluation est fonction de la durée du régime considéré.

Le taux d'inflation est fonction de la durée du régime : (1,4% à 3 ans ; 1,4% à 4-5 ans ; 1,6% à 10 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée par régime et tient compte des hypothèses de taux de rotation.

B.5.1 Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	31/12/2017	31/12/2016
Variation de + 0,5 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-5,9%	-5,8%
Variation de + 0,5 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	6,8%	7,2%
Variation de + 0,5 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	6,8%	7,2%



4.2.2 Autres avantages à long terme

Principes comptables

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice

pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

D'autres avantages à long terme sont consentis au personnel du groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages

indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

4.3 Autres frais administratifs

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts et taxes	-1 398,9	-1 721,8
Autres charges		
Loyers, charges locatives et autres charges sur immeubles	-1 781,3	-1 736,2
Services extérieurs et divers	-26 804,6	-22 999,7
Charges refacturées à des tiers	388,4	415,5
Transfert de charges	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	-28 197,5	-24 320,5
TOTAL	-29 596,4	-26 042,4

Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	28,0	33,3	0,0	0,0	24,0	23,3
Missions accessoires	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NOTE 5 Impôts

Principes comptables

Impôt courant

La Banque Laydernier fait partie du sous-groupe d'intégration fiscale établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95% au moins. Ce sous groupe est lui-même intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale, détentrice à 100% du Crédit du Nord. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % auquel s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000.

Lors de cessions de titres de participation relevant du régime du long terme à 0%, la réintégration d'une quote-part de frais et charges de 12% dans la détermination du résultat fiscal aura à présent lieu uniquement en cas de plus-value nette. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges.

**Impôt différé**

La Banque Laydernier utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition.

L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

La loi de Finances 2018, adoptée fin décembre 2017, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2022, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminuera progressivement de 33,33 % à 25 %, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 %.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire soit :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43 % ou 25,83 % ;
- pour les résultats imposés au taux réduit, au taux de 4,13 % ou 3,10 %.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Charge fiscale courante	-5 230,5	-8 454,0
Charge fiscale différée	-1 441,0	-877,0
TOTAL	-6 671,5	-9 331,0

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif et le taux d'impôt effectif :

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net avant impôts (en milliers d'euros)	20 529,8	25 451,4
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,0 % et la contribution exceptionnelle de 10,7 % uniquement en 2015)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	-0,50%	-0,10%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	0,00%	0,00%
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	0,00%	0,00%
Redressement fiscal	0,04%	0,00%
Divers	-1,47%	2,33%
Taux effectif d'imposition	32,50%	36,66%



NOTE 6 Capitaux propres

6.1 Évolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital ⁽¹⁾	Primes d'émission et de fusion	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
			légal	statutaires	autres				
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015	24 788,8	-	2 478,9	8 300,0	-	22 758,1	16 749,5	-	75 075,3
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2016	-	-	-	-	-	5 206,5	-16 749,5	-	-11 543,0
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-	16 120,4	-	16 120,4
Autres Mouvements ⁽²⁾	-	-	-	439,2	-	-10 178,9	-	-	-9 739,7
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016	24 788,8	-	2 478,9	8 739,2	-	17 785,7	16 120,4	-	69 913,0
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2017 ⁽³⁾	-	-	-	-	-	15 067,6	-16 120,4	-	-1 052,8
Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	13 858,3	-	13 858,3
Autres Mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017	24 788,8	-	2 478,9	8 739,2	-	32 853,2	13 858,3	-	82 718,5

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2017, le capital social de la Banque Laydernier, entièrement libéré, s'élève à 18.399.504 euros et se compose de 2.299.938 actions de 8 euros de nominal.

⁽²⁾ Attribution aux actionnaires, à titre d'acompte sur dividendes : 18,7 millions d'euros et changement de méthode comptable relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires à hauteur de 0,6 millions d'euros nets d'impôts.

⁽³⁾ Attribution aux actionnaires, à titre de dividende, de 11,2 millions d'euros (dont acompte versé en novembre 2016 : 10,2 millions d'euros).

Le Crédit du Nord détient 100 % du capital de la Banque Laydernier, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la Banque Laydernier.

Projet d'affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13.858.349,29 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 32.853.248,90 euros, forme un total distribuable de 46.711.598,19 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 9.791.588,64 euros. Le dividende par action s'élève à 6,32 euros ;
- affectation d'une somme de 36.920.009,55 euros au report à nouveau.

6.2 Dettes subordonnées

Principes comptables

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres subordonnés remboursables	0,0	0,0
Emprunts subordonnés	0,0	0,0
Intérêts à payer	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0



NOTE 7 Autres informations

7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Laydernier a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
Agencements	Plomberie, canalisations	10 ans
	Protection incendie	
	Finitions, second oeuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans



7.1.1 Détail des immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2017	Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2017 ⁽¹⁾	Valeur nette 31/12/2017
Immobilisations d'exploitation							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels créés	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis	772,3	59,4	-	-	831,7	-782,6	49,1
Autres	1 758,5	-	-	-	1 758,5	-	1 758,5
SOUS-TOTAL	2 530,8	59,4	-	0,0	2 590,2	-782,6	1 807,6
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	9 459,7	525,5	-	-	9 985,2	-5 841,7	4 111,1
Autres	23 367,4	2 413,4	-	-353,6	25 427,2	-18 444,3	6 982,9
SOUS-TOTAL	32 827,1	2 938,9	0,0	-353,6	35 412,4	-24 286,0	11 094,1
Immobilisations hors exploitation							
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	60,7	-	-	-	60,7	-32,3	60,7
Autres	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	60,7	0,0	0,0	0,0	60,7	-32,3	60,7
TOTAL	35 418,5	2 998,3	-	-353,6	38 063,2	-25 100,9	12 962,3

⁽¹⁾ Détail des amortissements et dépréciations :

(en milliers d'euros)	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. ^(*)	Total
	Logiciels créés	Logiciels acquis	Autres	Terr. & Const.	Autres		
Montant au 31 décembre 2016	-	-744,5	-134,0	-5 585,5	-17 332,6	-32,3	-23 828,9
Dotations aux amortissements	-	-38,1	134,0	-412,7	-1 305,3	-	-1 622,1
Amortissements afférents aux éléments	-	0,0	-	-107,0	193,6	0,0	86,6
Dépréciations sur immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	107,0	-	-	107,0
Autres mouvements	-	-	-	156,5	-	-	156,5
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2017	0,0	-782,6	0,0	-5 841,7	-18 444,3	-32,3	-25 100,9

^(*) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit net bancaire »



7.1.2 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Principes comptables

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que

les dotations nettes aux dépréciations sur immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit net bancaire ».

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net sur titres de participations et filiales		
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Provisions sur titres	-	-
SOUS-TOTAL	0,0	0,0
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation		
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
SOUS-TOTAL	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0

7.2 Emplois, ressources et instruments financiers à terme ventilés selon la durée restant à courir

(en milliers d'euros)	Durées restant à courir au 31 Décembre 2017				Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	288 971,5	1 000,6	60 000,0	236 100,0	586 072,1
Opérations avec la clientèle	160 232,3	172 232,3	717 651,2	1 094 482,3	2 144 598,1
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	614,0	-	614,0
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	449 203,8	173 232,8	778 265,2	1 330 582,3	2 731 284,2
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	20 638,3	108 179,1	357 517,7	698 124,0	1 184 459,0
Opérations avec la clientèle	1 313 599,7	23 904,0	141 211,2	164,7	1 478 879,6
Dettes représentées par un titre	86,3	-55,0	-31,3	-	0,0
TOTAL	1 334 324,2	132 028,0	498 697,7	698 288,6	2 663 338,6
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME					
Opérations de microcouverture	8 413,2	7 904,6	4 536,0	-	20 853,8
Opérations de macrocouverture	15 000,0	215 000,0	269 500,0	498 000,0	997 500,0
Opérations de gestion de positions	441,1	1 987,0	44 701,6	1 800,2	48 929,8
TOTAL	23 854,3	224 891,6	318 737,5	499 800,2	1 067 283,7



7.3 Renseignements concernant les Filiales et Participations

(en milliers d'euros)

Forme Juridique	Capital	Capitaux propres (hors capital)	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avais fournis	Produit Net Bancaire 2017	Résultat de l'exercice 2017	Dividendes encaissés en 2017
				Brute	Nette					

A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues, dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Banque

Filiales (50% au moins du capital détenu)

Filiales (50 % => du capital)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-----------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-----------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Participations non reprises au paragraphe A

a) Participations françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



VIII. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BBM & ASSOCIES
La Tuilerie
2-4 rue Paul Valérien-Perrin
38170 SEYSSINET-PARISSET

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

BANQUE LAYDERNIER

Société Anonyme
10 avenue du Rhône
74000 ANNECY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société BANQUE LAYDERNIER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BANQUE LAYDERNIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle entreprises

(Note 2.8 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les prêts et créances sur la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la société à une perte potentielle si son client, ou sa contrepartie, s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Le caractère avéré d'un risque de crédit est apprécié au niveau individuel de chaque actif financier ou sur la base de portefeuilles homogènes d'instruments financiers, s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement.

La société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau de dépréciation sur les créances individuelles et sur les groupes d'actifs homogènes. La direction des risques a recours à son jugement dans la détermination des hypothèses et des paramètres utilisés pour calculer ces dépréciations. Les principales hypothèses prises en compte par la direction dans l'évaluation des dépréciations sont la probabilité de défaut, pour les encours sains, et la perte en cas de défaut, pour les encours sains et douteux.

Compte tenu des activités exercées par la société et de la conjoncture actuelle, nous considérons que l'évaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle entreprises constitue un point clé de l'audit.



BANQUE LAYDERNIER

3/7

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations et des hypothèses et paramètres ayant servi de base à cette évaluation,
- examiner le dispositif de détection des contreparties entreprises présentant une situation financière fragilisée ou en défaut,
- analyser les méthodologies de provisionnement utilisées sur des groupes d'actifs homogènes,
- apprécier les hypothèses retenues et les paramètres utilisés sur une sélection de dossiers individuels et sur des groupes d'actifs homogènes,
- prendre connaissance de la documentation fournie par la société pour justifier le montant de dépréciations et des procédures appliquées pour déterminer ces dépréciations,
- vérifier que les estimations retenues s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 2.8 "Dépréciations et provisions" de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle de détail

(Note 2.8 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à un risque de crédit sur la clientèle de détail qui regroupe les marchés des particuliers et des professionnels. Comme précisé en note 2.8 "Dépréciations et provisions", les dépréciations sur les encours douteux de ces marchés sont déterminées selon les principes suivants :

- Selon une méthode statistique, pour les encours inférieurs à certains seuils opérationnels : pour les encours couverts par la méthode statistique, certains paramètres utilisés dans ce modèle reposent sur des estimations de la direction, notamment la durée retenue pour l'observation des historiques de recouvrement.
- Selon une analyse à dire d'expert, pour les encours les plus significatifs dépassant ces seuils : pour les encours dont les dépréciations sont déterminées à dire d'expert, la direction a eu recours à son jugement pour déterminer ces dépréciations.

En raison de la sensibilité de certains paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation statistique et du recours au jugement dans l'estimation des hypothèses retenues pour déterminer des dépréciations à dire d'expert pour certains encours, nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle de détail constitue un point clé de l'audit.



BANQUE LAYDERNIER

4/7

Notre réponse

Pour les encours dont les dépréciations sont calculées selon une méthode statistique, nos travaux ont consisté à :

- comprendre les principes et le fonctionnement de cette méthode, ainsi que les évolutions méthodologiques apportées à cette méthode au cours de l'exercice 2017,
- prendre connaissance des paramètres, retenus par la direction, qui alimentent le modèle statistique, et vérifier que leur choix s'inscrit dans une gouvernance établie faisant l'objet d'une documentation,
- apprécier la sensibilité de certains paramètres importants sur les montants de dépréciations calculés selon cette méthode.

Pour les encours dont les dépréciations sont déterminées selon une analyse à dire d'expert, nous avons :

- pris connaissance de la documentation fournie par la société pour justifier le montant des dépréciations et des procédures appliquées pour déterminer ces dépréciations,
- examiné les données et les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer le montant des dépréciations sur un échantillon de dossiers de crédit.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.



Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BANQUE LAYDERNIER par l'assemblée générale du 26 décembre 1996 pour DELOITTE & ASSOCIES et par celle du 19 mai 2000 pour BBM & ASSOCIES.

Au 31 décembre 2017, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la 22^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BBM & ASSOCIES dans la 18^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.



BANQUE LAYDERNIER

7/7

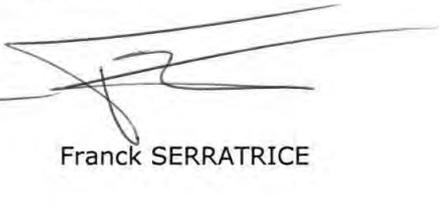
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France, telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Seyssinet-Pariset et Lyon, le 18 avril 2018

Les commissaires aux comptes

BBM & ASSOCIÉS



Eric BACCI

Franck SERRATRICE

DELOITTE & ASSOCIÉS



Vanessa GIRARDET



IX. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BBM & ASSOCIES
La Tuilerie
2-4 rue Paul Valérien-Perrin
38170 SEYSSINET-PARISSET

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

BANQUE LAYDERNIER

Société Anonyme
10 avenue du Rhône
74000 ANNECY

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société BANQUE LAYDERNIER,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.



BANQUE LAYDERNIER

2/4

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Seyssinet-Pariset et Lyon, le 18 avril 2018

Les commissaires aux comptes

BBM & ASSOCIÉS

DELOITTE & ASSOCIÉS



Eric BACCI



Franck SERRATRICE



Vanessa GIRARDET



X. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2017, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2017 et le compte de résultat de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 13 858 349,29 euros.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate :

Bénéfice de l'exercice 2017	13 858 349,29 euros
Majoré du report à nouveau de l'exercice précédent	32 853 248,90 euros
Soit un total distribuable de	46 711 598,19 euros

L'Assemblée Générale décide :

- d'attribuer à titre de dividende9 791 588,64 euros
- d'affecter au report à nouveau.....36 920 009,55 euros

Le dividende de 6,32 euros par action portant sur 1 549 302 actions sera mis en paiement le 18 mai 2018.

Il est rappelé, conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants

- Exercice 2016 : 7,25 euros par action
- Exercice 2015 : 7,45 euros par action
- Exercice 2014 : 6,80 euros par action

TROISIEME RESOLUTION : Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre à approbation.



QUATRIEME RESOLUTION : Avis consultatif sur la rémunération versée en 2017 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 459 K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2017 aux personnes visées par ledit article.

CINQUIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de M. Jean-Pierre LAMISCARRE pour remplacer M. Marc SALLE de CHOU, démissionnaire, dans ses fonctions de Membre du Conseil de Surveillance pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

SIXIEME RESOLUTION : Nomination d'un Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes le **Cabinet ERNST AND YOUNG**, sis Tour First 92037 Paris La Défense Cedex représenté par M. Vincent ROTY, pour une durée de six ans.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

SEPTIEME RESOLUTION : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.



XI. DIRECTION ET ADMINISTRATION

Conseil de Surveillance

Président du C.S.
Philippe AYMERIC H

Vice-président du C.S.
Jean-Pierre LAMI SCARRE

Administrateurs

Luc BLANCHET

CREDIT DU NORD représenté par
Yves BLAVET

Xavier CHAPPAZ

Pierre FOURNIER BIDOZ

Florence MASNADA-AUBONNET

Carole DUPESSEY

Edouard TIVOLY

Administrateurs salariés

Claudine METRAL

Yves CORMIER

Secrétaire du Comité d'Entreprise

Serge REVILLIOD

Commissaires aux Comptes

Titulaires

DELOITTE & ASSOCIES

B B M et Associés BAKER TILLY

Direction Générale

Président du Directoire
Alain MELINE

Vice-président du Directoire
Julien STERENZY

Directeurs de Groupe

F. MOENNE LOCCOZ	Savoie Isère
Olivier AMBLARD	Léman
Bertrand GOUBET	Arve Mt Blanc
Pierre LECLAI RE	Grand Annecy
Angelo CI RANNI	Annecy Centre

Directeur de la Gestion de Patrimoine et de l'Entreprise

Fabrice RULLI ERE

Secrétaire Général

Alain DAVI D

Directeur des Ressources Humaines

Thierry ROCHE

Directeur de la Communication

Géraldine MONTLAHUC

Directeur des Risques

Christophe PI CHON

Directeur Logistique et Organisation

Christian FONTANEL

Directeur de l'Audit

Noëlle GARDET QUESADA

Suppléants

B.E.A.S.

SOFI DEEC BAKER TILLY



XII. LISTE DES AGENCES

Aix les Bains 73105

10 Place Carnot

Albertville 73200

14 place Grenette

Annecy - Albigny 74000

21 route de Vignières

Annecy - Centrale 74997

10 avenue du Rhône

Annecy - Les Fins 74014

73 avenue de Genève

Annecy - Novel 74000

74 avenue de France

Annecy - Royale 74002

9 ter rue Royale

Annemasse 74103

6 rue Marc Courriard

Belley 01300

9 Boulevard Verdun

Bonneville 74130

91 rue du Pont

Bourg Saint Maurice 73700

35 avenue du Centenaire

Chambéry 73000

11 avenue des Ducs de Savoie

Chamonix 74402

12 Place Balmat

Cluses / Magland 74300

26 A avenue de la Libération
Bureau au 1044 rue Nationale à
Magland

Divonne les Bains 01220

103 avenue de Genève

Evian les Bains 74500

69 rue Nationale

Faverges 74210

15 place Joseph Serand

Ferney-Voltaire 01210

9 Grand'rue

La Clusaz 74220

5 route de la Piscine

La Motte Servolex 73290

244 av. Costa de Beauregard

La Ravoire 73490

10 rue du Bois de Leysse RN6

La Roche sur Foron 74800

136 rue Carnot

La Tour du Pin 38110

21 rue de la République

Le Grand Bornand 74450

Lieu dit Villavit

Megève 74120

186 Place de l'Eglise

Meythet 74960

1 bis rue de Lathardaz

Mouliers Tarentaise 73600

53 Place du Marché

Rumilly 74150

56 avenue Gantini

Saint Genis Pouilly 01630

1ter rue de la Petite Vie

Saint Gervais 74170

108 rue du Mont Blanc

St Jean de Maurienne 73300

26 avenue Henri Falcoz

Saint Jorioz 74410

Route de l'Eglise

Saint Julien 74160

1 -3 avenue Ternier

Sallanches 74703

15 rue du Mont-Blanc

Scionzier 74953

7 Place du Foron

Seynod 74600

Place Saint Jean

Seynod Semnoz 74600

13 Av. du Semnoz

Thônes 74230

4 Place de l'Hôtel de Ville

Thonon les Bains 74200

12 av. du Général de Gaulle

Ville la Grand 74100

Rue de l'Espérance

Arve Entreprises

2 bis avenue Charles Poncet
74300 Cluses

Léman Entreprises

196 rue Georges Charpak
74100 Juvigny

Laydernier Entreprises

10 avenue du Rhône
74997 Annecy Cedex 09

Savoie Entreprises

10 rue du Bois de Leysse RN 6
73490 La Ravoire





Banque Laydernier



PLUS LOIN, AVEC VOUS